**Contribution des élu-es Ecole émancipée du BDFN FSU - 27 avril 2020**

# Covid-19 : quelques enjeux d’une crise systémique

Le monde vit aujourd’hui au rythme imposé par le Covid-19. Ce virus inconnu, décelé à partir de novembre 2019 dans la ville de Wuhan, en Chine, s’est propagé à la plupart des pays du monde en quelques semaines, déclenchant une pandémie aux incidences uniques. Par bien des aspects, le Covid-19 constitue un crash-test du capitalisme : il met en lumière les ressorts de son organisation, en dévoile les faiblesses, en particulier dans sa capacité à résoudre les problèmes soulevés par la mise en sûreté de l’ensemble de la population, révèle de manière exacerbée un régime général des inégalités, et donne à voir un certain nombre de contradictions qu’il nous faut discuter pour pouvoir répondre à la crise du point de vue de notre camp social. Face à cette crise nouvelle, les antagonismes sociaux sont patents, malgré la volonté de Macron de les masquer en prônant l’union sacrée. La situation que nous vivons concentre des questions générales (crise écologique, fonctionnement du capitalisme) avec de l’intime, des préoccupations à l’échelle du monde avec l’organisation concrète de nos vies et de notre travail. Pour définir une stratégie syndicale dans la période, il nous faut donc aborder ces différentes dimensions.

**1) Ce que la pandémie dévoile**

**a) Covid-19 : une maladie de la globalisation néolibérale**

Si certains gouvernant-es ont pu argumenter du caractère imprévisible d’une telle pandémie, voire l’attribuer à une forme de fatalité, il est important de considérer que l’histoire des pandémies est avant tout une histoire du développement des sociétés humaines. En témoignent par exemple les épisodes de pestes au Moyen-Âge, dont le trajet suit celui des échanges entre l’Asie et le monde méditerranéen, ou la mort en masse des Amérindiens suite à la colonisation des Amériques par les Européens. Aujourd’hui, le développement des activités humaines, que cela soit par les déforestations ou par l’élevage industriel concentrant à proximité d’humains des animaux potentiellement porteurs, conduisent à la rencontre de nouveaux foyers viraux. Il en va ainsi avec la pandémie du Covid-19. Apparue en Chine, « l’usine du monde », elle s’est propagée au rythme de la globalisation, très rapidement, d’abord dans les centres européens et états-uniens de la mondialisation, pour ensuite se diffuser vers les pays dits périphériques, suivant les grands axes de transport des personnes et des marchandises. Mais force est de constater que la réorganisation capitaliste des espaces de production, à l’échelle planétaire, entrave les possibilités locales de répondre à la pandémie, notamment de produire et de répartir les objets de première nécessité sanitaire (masques, bouteilles d’oxygène, machines respiratoires, tests de dépistage…) Que cela soit par ses mécanismes d’apparition, d’expansion ou par les entraves mises aux réponses sanitaires, le Covid-19 constitue bien une maladie de la globalisation capitaliste.

**b) En France, le coût de trente ans de régressions libérales**

Depuis l’arrivée du virus, la préoccupation première des autorités est d’identifier si notre système hospitalier pourra absorber l’afflux de patient-es. Les mort-es de la pandémie ne sont donc pas que ceux du virus : ils sont aussi ceux du démantèlement de l’hôpital public par 30 ans de régressions néolibérales en France. À vouloir qu’il soit géré comme une entreprise, en flux tendu, à en diminuer de façon obstinée le financement avec cette obsession qu’il faut toujours et partout « optimiser » l’argent public, dans le court terme, les gouvernements successifs ont provoqué des pénuries en tout genre, dont la disparition des stocks de masques aujourd’hui faisant cruellement défaut. Entre 2003 et 2016, 64 000 lits ont été supprimés. Le nombre de soignant-es formé-es a été très insuffisant-e, et les conditions de travail ont détourné nombre d’entre elles et eux de l’hôpital public. Aujourd’hui, la France compte 2 fois moins de lits en soins aigus que l’Allemagne (et 5 fois moins en réanimation !), 2,3 fois moins que la Corée du Sud. Sous couvert de politiques ménageant la place de l’État, la gestion néolibérale de la santé (et, plus largement, des politiques publiques), ainsi que les formes de prises de décisions et l’existence d’un appareil national de production, ont produit des effets encore plus criants en France que dans les autres pays comparables. De fait, le démantèlement du système de santé français, auquel il faut ajouter l’impréparation de la crise par le gouvernement (cf. plus bas), a rendu la décision d’un confinement dur inéluctable, quand d’autres pays plus solides ont pu anticiper et s’orienter vers des stratégies sanitaires moins liberticides, moins violentes. En ce sens, le gouvernement français a une responsabilité particulière, même si les politiques néo libérales de destruction de notre système de santé le précèdent. Le démantèlement de la recherche publique, la baisse drastique des financements publics permettant d’engager des recherches de long terme et l’orientation des crédits vers des sujets rentables à court terme, la baisse du nombre de chercheur-es titulaires ont très fortement affaibli la capacité à analyser ce nouveau virus, à anticiper ses effets et à lutter contre la maladie. Aujourd’hui, la situation de l’hôpital public agit comme un miroir grossissant de celle faite à l’ensemble des services publics, dont les coupes claires, année après année, ont pour conséquence l’affaiblissement des possibilités d’action des pouvoirs publics. La solidarité sanitaire vis-à-vis des migrant-es ou des plus pauvres relève largement des associations. La santé des agent-es des services publics n’est pas garantie, dans la santé comme dans l’éducation ou ailleurs.

**c) Trader où es-tu ? Ou par qui la société tient ?**

Mais s’il fallait retenir un fait marquant de la période, c’est le renversement auquel on assiste de la hiérarchie de la valeur des métiers. Si les sociétés tiennent dans la crise, c’est grâce aux services publics et au travail des couches populaires. C’est grâce aux femmes aussi. Quand l’absence des premiers de cordées ne se remarque même pas, tout le monde loue, jusqu’au Président, l’importance de ces premiers-ères de corvées. Le personnel de santé bien évidemment, mais aussi les caissières, les éboueurs-euses, les enseignant-es, le personnel du nettoyage ou des transports, les paysannes et les paysans… Alors que les cadres, très majoritairement, sont en télétravail, les entreprises tournent avec les ouvrier-es et employé-es présent-es qui constituent l’essentiel des 34 % d’actifs qui sont sur leur lieu de travail. Par ailleurs, l’urgence mise par le gouvernement au retour au travail de l’ensemble de la population démontre à quel point c’est le travail humain qui est créateur de richesses. Trader, où es-tu quand les bourses s’effondrent ? Ces deux phénomènes peuvent avoir leur importance subjective et symbolique, dans la prise de conscience de « l’essentialité » du monde du travail, tant en termes de formulation de revendications que de capacité et de légitimation de la mobilisation.

**d) L’inanité de l’Union européenne**

Alors que le continent européen est une zone géographique particulièrement touchée, (l’Italie, l’Espagne, la Grande Bretagne, la Belgique et la France faisant partie des pays comptant le plus de morts à l’échelle mondiale), l’absence des instances de l’UE dans la gestion de la crise est patente. C’est un espace où la concurrence a prévalu : chaque pays a développé sa propre réponse et voulu avoir (souvent de force !) ses propres moyens sans se préoccuper du voisin. Les quelques transferts de malades ont masqué l’absence de solidarité concrète avec un pays comme l’Italie, en pleine tourmente. Les discussions qui se sont menées sur le plan économique (les seules en fait…), tournées principalement vers la sauvegarde des entreprises, butent aussi sur un refus de prendre en charge collectivement les difficultés des pays les plus touchés par les conséquences de la crise sanitaire, laissant chacun se débrouiller.

**2) Face aux choix du gouvernement : gérer la crise du point de vue de notre camp social**

**a) La gestion de crise du gouvernement : entre incompétence, mensonge, cynisme et renforcement des inégalités**

*- Un travestissement du réel pour masquer sa politique et son incompétence*

Emmanuel Macron répète dans ses allocutions que la crise était imprévisible. Pourtant, à regarder la chronologie des actions entreprises par le gouvernement, il y avait matière à une bien meilleure anticipation (depuis quelques mois mais aussi dans la décennie passée). Dès début janvier, des médecins et des scientifiques sont au courant de l’émergence d’un virus nouveau. L’OMS alerte officiellement les gouvernements le 30 janvier. La possibilité d’une pandémie est évoquée dès les premiers jours de février. Le 25 février, dans un article paru dans la revue Science, la pandémie est actée. L’Italie commence le confinement des villes du Nord. On se souviendra que, quatre jours plus tard, le gouvernement français profitera d’un Conseil des ministres annoncé comme devant traiter de la crise du coronavirus pour déclencher le 49.3 sur la réforme des retraites ! Il est invraisemblable que les personnels de santé aient manqué du matériel élémentaire de protection, que les hôpitaux n’aient pas été équipés en respirateurs suffisants ! Que les masques aient fait défaut depuis février, pour les personnels de santé comme pour les autres salarié-es, pour les personnes fragiles ! Le manque de prévision n’est pas le seul trait de la politique du gouvernement : celui-ci a menti, dissimulé des informations, le tout bien souvent pour masquer sa légèreté et son incompétence. Ainsi, il a longtemps communiqué sur les risques qu’il y avait à l’utilisation des masques alors que cette utilisation faisait partie de l’arsenal de pays ayant bien mieux géré la crise que la France. Cette communication visait à camoufler la gestion chaotique de ce sujet et constitue un mensonge d’État. Les annonces sur la limitation des tests aux personnes présentant les symptômes du Covid-19 lors du déconfinement sont la conséquence d’une pénurie que le gouvernement n’arrive pas à combler malgré les productions possibles au sein d’institutions publiques (CNRS, INSERM, labo vétérinaires…) : avec les 100 000 tests par jour prévus pour le mois de juin, il faudrait 2 ans pour tester toute la population. Or, un dépistage massif, tant des porteurs du virus que des personnes immunisées, paraît nécessaire dans une stratégie de déconfinement ayant comme principal objectif la santé de toutes et tous. À cela s’ajoute le manque de transparence sur les chiffres de la pandémie en France. Longtemps, seuls les mort-es des hôpitaux ont été annoncés, oubliant le drame qui se nouait dans les EHPAD où, là aussi, la course aux économies tue les pensionnaires et les soignant-es. L’absence de test des personnes présentant des symptômes mais ne se rendant pas dans une structure hospitalière empêche leur comptabilisation. Ceci a conduit à l’exclusion des données françaises dans certaines études comparatives internationales sur l’étendue de la pandémie. Et, dans une situation où 35 % des actif-ves sont présent-es sur leur lieu de travail, des données sur le niveau de transmission du virus parmi elles et eux seraient une indication de ce qui nous attend. Si ces données existent, elles ne sont pas communiquées. De fait, a contrario d’autres pays où les gouvernements ont accepté que leurs stratégies de lutte contre la pandémie soient explicitées, étayées et discutées, le gouvernement français s’est affranchi des cadres qui permettent une véritable délibération démocratique pour imposer une gestion de la crise avant tout déterminée par le soutien aux entreprises (100 milliards d’€ débloqués) et la relance au plus vite de l’activité économique.

*- L’augmentation des inégalités dans la crise : l’aveuglement néolibéral*

Cela s’est révélé patent dès les premiers jours du confinement : le gouvernement s’est refusé à définir la liste des secteurs essentiels, maintenant un flou propice au maintien en activité et donc à la mise en danger de salarié-es sans que cela soit justifié. Les propos de Muriel Pénicaud sur le retour au travail dans le BTP en sont symptomatiques, ainsi que la suspension d’un inspecteur du travail ayant introduit un référé pour préserver la santé au travail de salarié-es d’une entreprise de soins à domicile. Par ailleurs, le gouvernement a profité de la crise pour attaquer les droits des salarié-es, avec sa loi d’état d’urgence sanitaire. Pour celui-ci, rien ne doit entraver le retour au travail, essentiellement celui des couches populaires. Et ce, quel qu’en soit le coût sanitaire ! De plus, les effets économiques de la crise sont plus importants pour les classes populaires, qui sont bien plus touchées par les arrêts de travail, le chômage partiel, et dont les revenus chutent. 75 % des cadres reçoivent l’intégralité de leur salaire pour 52 % des ouvrier-es (33 % des commerçant-es et artisan-es). La crise et sa gestion par le gouvernement ont de fait mis en lumière et exacerbé les inégalités, qu’elles soient sociales, géographiques, de sexe ou de couleur de peau. Alors que 10 % de la population parisienne parmi la plus aisée a pu rejoindre des résidences secondaires au début du confinement, participant potentiellement de la propagation de la pandémie, les populations des quartiers populaires sont accusées de négligence vis-à-vis des consignes de confinement et subissent les brimades policières. Dans l’éducation, les premiers jours du confinement ont montré l’incapacité du ministère à assurer la continuité pédagogique, pourtant assénée. Serveurs saturés, absence de listing mail des familles ont montré l’inanité des propos du ministre et son absence de considération du réel. L’entêtement à cette continuité pédagogique a eu pour corollaire l’impréparation de l’accueil des enfants de soignant-es : matériel de protection absent ou en quantité insuffisante, consignes de sécurité au mieux tardives… Des enseignant-es volontaires sont tombé-es malades, comme du personnel municipal. Cette première expérience augure mal de ce que serait la situation sanitaire des écoles lors du déconfinement. À cela s’ajoutent les inégalités de vécu des élèves de l’école sans la classe, témoins des inégalités de vécu de l’école avec la classe. Outre le problème des moyens matériels de connexion et l’usage socialement différencié des supports informatiques, la faiblesse du lien tissé par l’école avec ses élèves issus des classes les plus populaires a provoqué ou accentué des ruptures, et ce, malgré la volonté des enseignant-es de chercher à l’éviter. Les inégalités à l’école, déjà insupportables, se sont aggravées, d’autant plus que le ministre assénait sa volonté que de nouveaux apprentissages soient effectués et qu’il a lourdement fait pression pour cela.

*- Des conséquences économiques qu’il entend faire payer aux classes populaires et au salariat*

Intervenant sur un fond de chute de la croissance et de récession, marquée par une hausse de l’endettement généralisé, la crise du Covid-19 agit comme un révélateur et un gigantesque amplificateur des difficultés du capitalisme. L’ampleur de l’arrêt des activités économiques dû au confinement de 4 milliards d’individus a toutes les chances de transformer cette énorme récession en une dépression digne de celle de 1929. Les chutes des cours des bourses témoignent d’une crise financière en gestation. L’arrêt des activités économiques va provoquer une crise des cours de matières premières (c’est déjà le cas pour le pétrole). Le gouvernement français annonce déjà une chute du PIB de 8 % pour l’année 2020. Le Fonds monétaire international s’attend à un repli de 3 % du PIB mondial cette année dans le meilleur des cas. Si la crise sanitaire et les mesures de confinement se prolongent, la chute pourrait atteindre 6 %. Aucun pays n’échappera à la récession. Déjà, cela se traduit par des dizaines de milliers de fermetures d’entreprises, des millions de salarié-es au chômage et un fort développement de la précarité. Il est clair que les tenants du libéralisme voudront nous faire payer au prix fort leurs turpitudes actuelles. Le risque est grand que les dirigeant-es économiques et politiques en place veuillent faire payer les couches populaires pour préserver encore la richesse et le pouvoir des élites. Au-delà de l’aspect sanitaire, les jours d’après se joueront aussi sur le type de révolution sociale et écologique que nous serons en capacité de leur imposer.

**b) Les réponses du mouvement social : définir une stratégie de vie avec le virus permettant le jour d’après**

Le mouvement social, syndical, associatif, passé de la sidération inhérente à une situation d’une rare nouveauté (l’amenant à suspendre ses actions contre la réforme des retraites), a affirmé ses choix par rapport aux orientations de crise du gouvernement. Il a condamné les mesures dérogatoires au Code du travail contenues dans la Loi d’état d’urgence sanitaire. Il a défendu le respect des règles sanitaires au travail, en particulier par la saisine des CHSCT. Il a participé du discrédit du gouvernement qu’il s’agit de poursuivre, notamment par des dépôts de plainte contre sa gestion sanitaire de la situation. Il a pointé dans l’Éducation nationale les aberrations des orientations ministérielles. Il a organisé les solidarités, dans les quartiers, avec les plus démuni-es, les plus vulnérables, avec les migrant-es, etc. Avec l’appel « Plus jamais ça : construisons ensemble le jour d’après » et sa pétition, s’affirme dans le paysage, par un travail commun à 18 organisations, une possible sortie de crise prenant à bras le corps les considérations écologiques et sociales, qui ne soit pas un retour comme avant. Néanmoins, nombre de chantiers sont encore devant nous. La stratégie de crise du gouvernement nous amène collectivement droit dans le mur. Prendre au sérieux la situation implique de trouver point par point des alternatives. La connaissance actuelle de la pandémie nous laisse présager d’une vie avec le virus plus longue qu’initialement escomptée. Il nous faut définir des contours de cette vie garantissant des conditions sanitaires décentes à toutes et tous, en particulier au travail, luttant contre les inégalités sociales, respectueuse des exigences démocratiques. Un des premiers enjeux est de garantir le débat démocratique sur la gestion sanitaire de la crise. Cela implique de permettre l’accès de toutes et tous à une véritable expertise scientifique sur les questions de pandémie, non assujettie ou travestie par le pouvoir. Nous avons, dans nos universités et organismes de recherche, les ressources nécessaires pour rendre publics ces savoirs. Mais ce débat démocratique ne peut être éclairé uniquement par le savoir des chercheurs en épidémiologie. Nous devons collectivement définir quels sont les secteurs essentiels à la vie avec le virus, quelles sont les industries qui peuvent être transformées pour répondre aux besoins sociaux et médicaux de la période, quelles possibilités de reconversion ou de soutien financier sont offertes aux personnes perdant leur emploi dans un secteur non essentiel, quels moyens matériels et humains nous déployons pour garantir à toutes et tous des soins, mais aussi la satisfaction de leurs besoins. Le syndicalisme, avec les salarié-es concerné-es, a, de ce point de vue une expertise forte à faire valoir. Le respect de la santé au travail est un impératif. Cela passe par l’élaboration, métier par métier, de revendications, par le renforcement du pouvoir des CHSCT et de l’Inspection du travail. Plus largement, la crise du coronavirus met en évidence un besoin criant de service public. Il faut œuvrer à son renforcement dans de nombreux secteurs. Cela permettra de relancer l’activité au service des besoins sociaux et pas de ceux du capitalisme financier. On le sent bien aujourd’hui, le service public est un bien commun. C’est le secours sur lequel chacun et chacune peut compter en toutes circonstances car il appartient à tout le monde. Se pose aussi, face à l’anarchie de crise du marché, la nécessité de travailler à des formes de planification permettant de décider des priorités économiques. Planifier, pour un pays, pour un territoire, c’est choisir un destin commun. Ce qui implique une large association de la population à une planification démocratique pour répondre aux besoins sociaux et en respectant les équilibres écologiques. À l’heure où le gouvernement entend déployer une application de suivi de chaque individu en France, à l’heure où les déclarations de déplacement dérogatoire sont le prétexte à des contrôles discriminants voire des violences par la police dont les principales victimes sont une nouvelle fois les racisé-es des quartiers populaires, il nous faut travailler avec les organisations de défense des libertés numériques, individuelles et publiques et l’ensemble du mouvement antiraciste, en particulier dans les quartiers populaires. Enfin, dans l’éducation, au-delà des lignes rouges sanitaires à affirmer pour pouvoir envisager un redémarrage des activités avec les élèves, il nous faut imposer le fait que l’école à la maison n’est pas l’école, et que la lutte contre les inégalités scolaires nécessite de reprendre l’école là où elle s’était arrêtée avant le confinement. Là aussi, il faut concevoir une école avec le virus qui circule. Nous devons faire valoir notre corpus revendicatif pour redéfinir nos métiers, les contenus d’apprentissage (notamment les programmes de l’an prochain et peut-être de l’année suivante aussi) et la structure scolaire afin que soit prise au sérieux la lutte contre le poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire, d’autant que Blanquer profite de la crise pour tester à grande échelle ses conceptions éducatives.

**3) Pour une stratégie du choc à l’envers : quelles alliances et quelle stratégie ?**

L’ampleur exceptionnelle de la crise exacerbe les contradictions d’un système fondé sur un régime général des inégalités et une exploitation mortifère de la planète. Les sociétés à travers le monde sont percutées de plein fouet. L’ordre social est bousculé. Des mécanismes sociaux et écologiques, bien connus dans nos rangs, sont dévoilés à une échelle rarement atteinte. Mais si tout cela est vrai, rien ne permet de présager de la façon dont nous sortirons de cette crise. Un retour à un renforcement du libéralisme autoritaire, offensif contre le monde du travail pour reconstituer le capital perdu dans la crise, poursuivant les politiques d’exacerbation des inégalités sans prise en compte de l’urgence climatique, profitant de la crise pour imposer ce qu’il n’a pas pu faire jusqu’à présent, est bien évidemment un des possibles. Il pourrait se combiner avec un repli sur soi nationaliste d’une extrême droite « muette » pour l’instant mais qui surfera sur la crise pour avancer sa politique nauséabonde. Mais peut-être la situation est-elle plus ouverte que par le passé, d’autant que le gouvernement français a vécu avec le mouvement des Gilets jaunes, les mobilisations contre la réforme des retraites, dans l’éducation, à la SNCF, deux ans de luttes sociales qui l’ont passablement mis à mal et discrédité ? Nous pouvons jouer une stratégie du choc à l’envers, permettant que le jour d’après ne soit justement pas le jour d’avant. Afin de permettre une bifurcation sociale et écologique de nos sociétés ébranlées par un virus qui a su stopper net la machine productiviste. Cela dépend de l’histoire que nous serons capables de raconter et de rendre désirable par le plus grand nombre. Considérons donc que dans ce que nous allons mener dans les jours et les semaines qui viennent, il y a possiblement les germes d’un après vivant. L’intersyndicale qui a mené la lutte contre la réforme des retraites est bien évidemment le cadre pertinent de la réponse syndicale à la situation faite aux travailleuses et travailleurs, aux remises en cause du code du travail et des éléments correspondants dans le cadre de la fonction publique. L’élaboration d’une parole experte sur la santé au travail, sur les secteurs essentiels, sur la réorientation industrielle, les relocalisations ainsi que les mécanismes de redistribution des richesses et de soutien à toutes et tous doit y être menée. L’appel des 18 « Plus jamais ça : construisons ensemble le jour d’après » ouvre un nouvel espace où peuvent être traitées de façon unitaire les problématiques sociales et écologiques, qui pourrait se traduire par la constitution de groupes locaux.

Toujours est-il que l’ampleur de la déflagration ouvre la voie à des agrégations nouvelles, entre syndicalisme, mouvements écologistes, mouvements de solidarité, mouvements féministes, antiracistes, politiques, mais aussi collectifs locaux de citoyens, de Gilets jaunes… L’idée d’États généraux de la vie avec le virus et du monde d’après, appuyée sur une démarche citoyenne « en bas » peut être une idée partagée. À nous d’être attentifs aux surgissements de ces possibles, de les cultiver, de les initier, pour que les plus riches ne soient pas encore les ordonnateurs du monde d’après.

**Les élu-es Ecole émancipée du BDFN FSU - 27 avril 2020**

**Contribution EE – Titularisation des stagiaires**

Suite aux débats en commission du CDFN du lundi 27 avril, nous soumettons une contribution au sujet de la titularisation des professeurs et CPE stagiaires dans la situation actuelle. Nous avons souhaité y présenter les analyses de l'EE sur ce problème, et la manière dont il est traité dans la fédération.

**Titularisation des stagiaires :**

à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles !

*Le recrutement et la formation des enseignant-es est un objet fédéral par nature. Il existe d'ailleurs un groupe de travail fédéral national pluraliste associant ès qualité les syndicats nationaux de la FSU. Mais ce GT a des difficultés à fonctionner, l'élaboration dépassant rarement l'intersection des mandats des syndicats nationaux. La situation actuelle ne tend malheureusement pas à atténuer ces difficultés. Or, compte-tenu de la manière dont le ministère de l’éducation nationale gère la crise y compris sur la question du recrutement des enseignant-es, des mandats fédéraux forts et opérationnels sont une nécessité.*

**Actuellement, toujours pas de mandat fédéral et des freins à leur élaboration**

Le MEN a reporté les épreuves des concours de recrutement et continue de laisser planer le doute sur les conditions de titularisation et de formation des actuel-les enseignant-es et CPE stagiaires. **Pour l’instant, la FSU n’a pas réussi à se doter de mandats fédéraux à ce sujet ni à exprimer publiquement une position commune**.

Une partie de ses SN l’ont fait, comme le SNESUP, qui réclame la « titularisation automatique » des stagiaires de la session 2019-20, avec complément de formation l'an prochain assorti à une décharge de service[[1]](#footnote-1). Quatre syndicats nationaux de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP) ont envoyé le 2 avril dernier un courrier à la DGRH pour réclamer :

* une inspection à la reprise, en priorité pour les stagiaires qui n'ont pas convaincu jusque-là ;
* privilégier la prolongation du stage jusqu'en décembre, et renouvellement éventuel au cas où « un doute subsisterait » ;
* la prise en compte de l'avis du-de la tuteur-trice dans le cas des stagiaires actuellement en renouvellement, pour lesquel-les une visite des corps d'inspection est normalement obligatoire.

**Ces positions dispersées ne forment pas une revendication fédérale**. Nous considérons également que les termes du courrier des quatre SN (SNES, SNEP, SNUEP et SNUIPP) ne fait que reprendre des dispositions réglementairement prévues par l'employeur, ce qui ne peut pas constituer une revendication syndicale ; proposer des aménagements qui risquent de mettre en difficulté les stagiaires non plus.

Ainsi, une visite rapide à la « reprise » en présentiel pourrait mettre les stagiaires en difficulté : on sait que le retour des élèves et la reprise en main pédagogique des classes dans des conditions atypiques et problématiques, va être lente et complexe, *a fortiori* pour des débutant-es. La demande de prolongation n'est pas spécialement protectrice, et contraire aux revendications exprimées par une partie des stagiaires, notamment dans une pétition[[2]](#footnote-2). Enfin, demander que l'employeur s'appuie sur l'avis du-de la tuteur-trice, c'est ignorer l'avis de l'INSPE et donc des formateurs-trices, qui pourrait tout aussi bien servir de boussole. Par ailleurs, aucune revendication dans ce courrier sur la nécessité de compléter la formation. **La question de la titularisation ne peut pas et ne doit pas être déconnectée de celle, centrale, de la formation au métier.**

Depuis la troisième semaine d'avril, des bruits très inquiétants courent, y compris par des canaux on ne peut plus officiels (rectorats d'Orléans-Tours, Versailles, Lyon, Créteil ; Inspection académique 44), qui indiquent que **le ministère envisage de prolonger toutes et tous les stagiaires jusqu'en décembre**. Le 22 avril, les syndicats de la FSU ont été reçus en audience à la DGRH et ce point a été abordé. Or, le discours du ministère n'est pas relayé de la même manière par le SNES[[3]](#footnote-3) et par le SNUIPP4. Considérer que ce danger est écarté est peut-être un peu rapide. D'autre part, même si la prolongation de masse était écartée, elle resterait envisagée pour toutes et tous les stagiaires signalées en difficulté en milieu d'année, qui représentent une proportion non négligeable des stagiaires. Dans le contexte du recours au contrat accru par la loi Dussopt, ce que la FSU dénonce par ailleurs, demander à repousser la titularisation de nombreux-ses stagiaires est très un mauvais signal politique envoyé au gouvernement. En tout état de cause, cette cacophonie ne rend service ni à la FSU (surtout quand l'UNSA ou FO cherchent à surfer sur la peur induite par ces bruits persistants), ni aux stagiaires. **Ce qu'il faut maintenant, c'est un mandat fédéral à la hauteur de la situation.**

**Le travail syndical conduit dans l’académie de Poitiers suggère une piste pour la réflexion nationale.** Les syndicats nationaux de la FSU à Poitiers sont parvenus à une rédaction de synthèse qu'ils ont adressée à la rectrice5. Dans leur courrier daté du 14 avril, ils demandent entre autres « que l’ensemble des fonctionnaires stagiaires soit validé dans la limite où aucun rapport de visite antérieur au confinement ne témoigne d'une posture professionnelle laissant craindre pour la sécurité des élèves. »

**Vers une revendication syndicale favorable aux stagiaires ?**

Il est maintenant indispensable de prendre des **mesures exceptionnelles à même de répondre, de la manière la plus favorable aux stagiaires, aux problèmes posés par la situation exceptionnelle que nous vivons**. Revendiquer la titularisation de toutes et tous les stagiaires, en leur octroyant l'an prochain, en tant que néo-titulaires, une décharge de service et des contenus et modalités de formation pour compenser les manques de cette année, nous semble un mot d'ordre à la hauteur de ces enjeux.

Pour nous, il ne faut pas confondre **position syndicale et position d'un ordre professionnel** : il n'y a pas d'un côté les « bons profs » et de l'autre les « mauvais ». Trier le bon grain de l'ivraie, comme le ferait l'ordre des médecins ou le syndicat des coiffeurs, n'est pas le rôle de syndicats de lutte et de transformation sociale. En tant que syndicaliste, plutôt que de défendre l'existence de barrières à l'entrée et de voies d'éviction, il nous semble que notre rôle est de revendiquer de bonnes conditions de formation, et que nos collègues soient soutenu-es et étayé-es quand elles/ils sont en difficulté. Car à la FSU, nous pensons que « prof est un métier qui s'apprend ».

Ce que nous revendiquons aujourd’hui a pour but de contribuer à se donner des mandats émancipateurs, élaborés démocratiquement, et portés largement par toute la fédération, pour qu'ils soient plus forts. Il s’agit de travailler à une véritable synthèse. Pour cela, il faut s'appuyer sur un certain nombre de constats partagés dans la fédération, et avancer sur des compromis. Il est possible, et souhaitable compte-tenu du contexte, de **trouver une synthèse** entre les revendications de « titularisation automatique de toutes et tous » d'une part, et le « maintien bienveillant des opérations de tri des stagiaires » de l'autre : refus des licenciements, formulations allant dans le sens de celle trouvée à Poitiers : titularisation au 1er septembre en l’absence de rapport écrit indiquant une mise en danger des élèves, décharge de service et complément de formation l'an prochain pour les néo-titulaires…

Améliorer le fonctionnement du GT FDE fédéral national est une nécessité, car **d'autres combats sont à venir**, notamment contre l'introduction envisagée par le ministère d'un oral d'admission en forme d'entretien d'embauche à la fin de l'année de stage, au motif que les oraux d'admission n'auront pas pu avoir lieu cette année. Cet oral ressemble en effet à s'y méprendre à celui voulu par Blanquer dans le cadre de sa réforme, pourtant prétendument « suspendue », du recrutement de la formation des enseignant-es.

Le 26 avril 2020

**Contribution EE** rédigée par des militant-es des équipes nationales, investi-es dans leur syndicat national et dans la fédération, sur les questions d'entrée dans le métier et de formation des maîtres :

**Charlotte Bourgougnon et Laurence Pontzeele (SNUIPP-FSU), Valérie Soumaille (SNEP-FSU), Vincent Charbonnier, Mary David et Marie-France Le Marec (SNESUP-FSU), Marie Haye et Romain Gentner (SNES-FSU).**

**Contribution EE - Mary David – Réformes Blanquer**

**Lors de son allocution du 16 mars dernier, le président Macron a annoncé la suspension de toutes les réformes en cours,** y compris la réforme des retraites. Les réformes en cours d’examen par l’exécutif ou le législatif sont mises à l’arrêt. Dans le même temps, les bouleversements liés à la crise du coronavirus mettent gravement en cause la philosophie de ces réformes, en soulignant la nécessité de services publics forts, d’une recherche financée à long terme, etc.

Qu’en est-il dans le domaine scolaire ? Le ministre Blanquer fait tout l’inverse de ce qu’a annoncé Macron. Non seulement les réformes qu’il pilote ne sont pas suspendues, mais il en profite pour accélérer les transformations dans tous les domaines, sans dévier d’un pouce de ses marottes idéologiques :

- il profite de la fermeture des écoles et établissements pour développer et promouvoir le numérique et vanter un télé-enseignement auquel ni les enseignant-es, ni les élèves ne sont préparé-es

- il impose des modalités de travail et des modalités pédagogiques aux personnels et aux enseignants, sans jamais tenir compte de leur expertise, sans les associer à la réflexion et à l’élaboration. C’était le cas le 16 mars à la fermeture, c’est à nouveau le cas le 11 mai à la réouverture !

- il poursuit son entreprise d'affaiblissement du service public d'éducation en fermant des classes, des structures et en supprimant des postes.

- il profite des grandes difficultés à tenir des examens en présentiel avant plusieurs semaines pour développer le contrôle continu, un des fondements de sa réforme du baccalauréat général et technologique.

- il continue d’avancer dans la réforme de la voie professionnelle, en profitant de la difficulté actuelle à réunir de façon efficace les instances consultatives

- il laisse les chefs d’établissement et inspecteurs faire pression sur les autres personnels, en les laissant gérer eux et elles-mêmes la mise en oeuvre de consignes approximatives et absurdes et en multipliant les injonctions contradictoires ( présence physique le 16 mars par exemple…).

- il avance sur la réforme de la formation des enseignant-es, en continuant d’exiger des premières remontées de maquettes de formation fin mai alors que les collègues des Inspé ne peuvent pas se réunir ni les instances universitaires, en confiant une nouvelle mission obscure de contrôle à un inspecteur général, en instaurant un nouvel oral de titularisation aux stagiaires 2020-21 qui préfigure l’oral « entretien d’embauche » des nouveaux concours contre lesquels nous nous battons.

Bref, **non seulement le ministre Blanquer ne suspend pas ses réformes mais il profite de la crise, de l’état de sidération des familles et des personnels, de la nécessité de gérer dans l’urgence et l’improvisation les conditions de maintien du lien pédagogique pour avancer sur ses réformes**. **Il profite des très grandes difficultés sociales, économiques, pédagogiques, psychologiques des collègues et des familles pour avancer dans ses projets et éliminer toute contestation, alors même que la résistance était forte et multiple avant mars (opposition aux E3C dans les lycées, opposition à la réforme de la formation et des concours, opposition à la réforme du bac pro, etc.). Nous savions que Blanquer n’avait aucun sens du collectif et du service public d’éducation : il en fait la preuve dans un contexte de crise.**

Mais sa position dans le gouvernement a changé et, de ministre modèle, il est passé à un ministre marginalisé et discrédité. La presse se fait régulièrement écho[[4]](#footnote-4) depuis quelques semaines de ses contradictions propres et des très nombreux désaveux de Macron et Philippe à son encontre. Les familles se méfient de lui et ne lui font plus confiance pour organiser le retour à l’école.

La FSU doit s'exprimer pour que cette cohérence des politiques éducatives néfastes soit rendue publique et évidente. C’est le moment pour la fédération de dire publiquement que **Blanquer n’est pas digne d’être ministre de l’Éducation nationale, qu’il doit partir et que sa politique éducative doit cesser sans délai. Les professionnels de l’école, qui ont la confiance des familles et se sont montré-es à la hauteur de la situation, doivent reprendre la main sur leurs métiers et être entendu-es sur leurs revendications.** La FSU doit s’exprimer dans ce sens, si possible de manière intersyndicale et en associant les représentant-es des parents et des lycéen-nes.

**Mary David, École Émancipée**

**Contribution de la FSU 13**

Les annonces du président de la République et du ministre de l’éducation, à propos du déconfinement et de l’ouverture des écoles et des établissements scolaires, ont ouvert une séquence de débats très vifs au sein de notre fédération et dans nos professions. Pour une organisation syndicale, dont le droit à l’éducation et le rôle des services publics dans la cohésion sociale sont le cœur du corpus

revendicatif, la question de l’accueil des élèves se pose avec une acuité particulière, alors que l’épidémie n’est pas terminée et en l’absence d’un traitement ou d’un vaccin.

Comme elle l’a toujours fait, la FSU doit articuler la défense de l’intérêt des agents avec la défense du service public d’éducation et territorial, tout en surmontant les très fortes contradictions qui apparaissent. Elle ne doit pas hésiter à porter des alternatives dans la gestion de la crise, et notamment la nécessité de faire évoluer les règles du confinement qui, en l’absence de contrôle, risquent d’être une des causes d’explosions sociales.

La communication du ministère et sa volonté de mettre les agents sous pression en permanence sont devenues intolérable et ajoutent à la gravité de la crise. L’ouverture des écoles et des établissements, indépendamment du rôle qui est le leur, ne signifie pas seulement, comme dans les transports en commun, la mise en présence de nombreuses personnes en un même lieu, mais surtout le rassemblement d’enfants et d’adolescents dont les comportements ne sont pas aussi maîtrisés que ceux des adultes. Elle ne serait possible d’abord que si l’état de l’épidémie le permettait, ce que semble contredire l’avis du Conseil scientifique publié le 26 avril. Et ensuite si des équipements de protection individuelle (EPI) et un protocole d’hygiène et d’organisation national, actualisé régulièrement et décliné en fonction des caractéristiques locales, étaient assurés, pour la protection des agents et des usagers.

C’est dans ce cadre que la FSU est pleinement légitime à porter des revendications exigées comme des conditions indispensables à toute reprise, et elle doit se tenir prête à prendre ses responsabilités en appelant les agents à ne pas reprendre le travail localement ou nationalement si toutes ces conditions n’étaient pas réunies.

Dans le même temps, la FSU ne doit rien céder sur le caractère indispensable des services publics, notamment du système éducatif, et porter au plus haut l’idée qu’il n’y a pas d’émancipation sans éducation. Il n’y a pas contradiction entre la défense de la sécurité des agents et la continuité du service public d’éducation : les autorités doivent aux jeunes la possibilité de s’instruire et de se former dans des conditions sanitaires protectrices.

La gestion de la crise sanitaire met en évidence les faiblesses du gouvernement et surtout les conséquences dramatiques des politiques libérales, conduites depuis des années en matière de service public. Elle montre aussi, de manière criante, les inégalités et la grande précarité d’une partie de la population qui ne mange pas à sa faim aujourd’hui, et nous fait craindre le surgissement de tensions sociales très fortes dans certaines villes ou territoires. Une expression nationale de la FSU est souhaitable sur les conséquences sociales catastrophiques de la crise pour les populations les plus démunies et l’implication des agents des services publics dans l’élan de solidarité qui supplée à l’action des pouvoirs publics.

Cette crise nous offre des points d’appui pour porter nos revendications, parmi lesquels l’engagement indéfectible et le dévouement des fonctionnaires dans la crise et le caractère incontournable des services publics qui n’ont pas cessé de fonctionner, que ce soit à distance ou en présence des usagers pour répondre à leurs besoins. De même, la faiblesse des rémunérations et les inégalités dont pâtissent les métiers, souvent assurés par des femmes, qui apparaissent aujourd’hui comme les plus utiles à la société.

A ce titre, la FSU doit poursuivre la dynamique engagée avec le « groupe des 8 », et impulser des initiatives unitaires et rassembleuses localement et sur les lieux de travail, afin de construire le rapport de force nécessaire à la réorientation radicale de la politique actuelle, dans un but de transformation sociale, et compte tenu du fait que d’autres forces politiques, libérales ou autoritaires, restent en embuscade.

Il nous faut garder à l’esprit que les conséquences de la crise actuelle se feront longuement sentir dans la société, c’est pourquoi il faut, plus que jamais, porter l’exigence d’un plan d’urgence pour les services publics et pour l’éducation, incluant les moyens de résorber les inégalités et les dégâts causés par la crise.

Dans quel état, les personnes, les enfants, la société sortiront-ils du confinement et de la période épidémique ? De longues semaines d’enfermement, de peur, de deuil parfois. Des cérémonies importantes, obsèques, mariages, fêtes familiales annulées ou réduites. Des rassemblements symboliques importants, comme le 1er mai, remplacés par des évènements virtuels. La vie culturelle (concerts, spectacles, festivals, cinéma) à l’arrêt, comme la vie associative. Des contacts physiques impossibles pendant encore longtemps, et l’évolution des gestes sociaux d’expression de l’affection. Des perspectives d’emploi catastrophiques pour les salariés et les demandeurs d’emploi. C’est l’ensemble du lien social qui peut se dégrader. Les agents des services publics, et les militants syndicaux, doivent se préparer à accueillir des usagers, des collègues, une société traumatisée. Un plan de sensibilisation à la souffrance sociale devrait être engagé pour l’ensemble de agents du service public.

Enfin, dans une période propice à la panique et dans un contexte qui nous conduit souvent à penser un avenir où « rien ne sera plus comme avant », nous devons garder à l’esprit que les syndicats et la fédération ne doivent pas être sommés d’aller au-delà du rôle d’une organisation syndicale, mais qu’ils doivent le tenir pleinement.

La FSU doit continuer de faire ce qu’elle sait faire : tenir un discours ambitieux, assumer la complexité des débats, surmonter les contradictions avec audace et inventivité, agir en faveur du développement des mouvements sociaux et de la défense des salariés, des demandeurs d’emplois et des retraités.

Gardons à l’esprit que dans cette période troublée, pour nombre de nos collègues, les syndicats de la FSU sont un peu comme un phare dans la tempête.

**Contribution de la FSU 13**

**Compte rendu de la Commission Education du CDFN - Visio du 27 avril 2020**

Une cinquantaine de participant-es, une quarantaine de prise de parole.

**Ordre du jour :**

* Points d’information : continuité pédagogique, examens, concours de recrutement et stagiaires, rentrée 2020
* Débat : déconfinement versant éducation.

**Synthèse :**

* Constat d’un désaccord entre SN et entre tendances sur la titularisation des professeurs stagiaires.
* Le Snesup et EE demandentune titularisation pour toutes et tous sauf ceux ayant mis les élèves en danger. Ils conditionnent cette demande à un complément obligatoire de formation au cours de l'année prochaine pour ces professeurs stagiaires. Le SNES et le SNUIpp sont en désaccord.
* Accord : J-M. Blanquer continue d’avancer ses pions sur les réformes en cours (ex nombreux : réforme bac et contrôle continu, réorganisation des examens qui touche les sessions 2020 et 2021, etc.). Nécessité d’une réaction fédérale aux Etats généraux du numériqueannoncés pour septembre.

**Déconfinement :**

* Position fédérale jugée claire même si pas de mot d’ordre opérationnel clair (que fait-on si injonction de reprise le 11 sans garantie sanitaire ? Préavis de grève ? Droit de retrait ? )
* Alerter les collectivités territoriales et leurs élus (travail en cours)
* Prévoir une conférence de presse intersyndicales /+ assoc pour la réaction aux annonces de mardi – mercredi ?
* Prévoir d’actualiser la plateforme sur la partie déconfinement, et sur revendications pour an prochain (allègement des programmes, « renforcement disciplinaire » annoncé par le ministre...)
* Politiquement : interroger sur l’objectif du déconfinement : accueillir les élèves sur la base du volontariat des familles choque. Si la réouverture des écoles et des établissements vise à permettre une reprise économique ou la circulation du virus en vue de l’immunité collective, alors le dire.
* Effectuer un bilan de la contamination des personnels volontaires pour prendre en charge les enfants de soignants (dans le 31, 753 enfants accueillis, 269 enseignant-es, 32 cas avérés de covid-19).

**Note du CADL sur le Traçage numérique**

De quoi s’agit-il ?

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie à la suite du déconfinement annoncé pour le 11 mai prochain, le gouvernement propose de mettre en place une application de traçage pour téléphone portable permettant de signaler aux personnes qu’elles ont pu être en contact avec des malades du Covid-19. Les personnes pourraient ainsi alors se faire tester elles-mêmes et se confiner si besoin. La connexion entre les deux téléphones portables qui permet l’enregistrement des références de chaque appareil dans leur historique respectif serait assurée par Blue Tooth. Un service d’attribution de pseudonymes permettrait à StopCovid de ne pas révéler l’identité de la personne infectée croisée (anonymisation).

Le second débat autour de la géolocalisation permettant de contrôler les déplacements des citoyens en période de confinement semble pour l’instant mis de côté étant donné la perspective prochaine du déconfinement.

Les débats suivis d’un vote indicatif prévus le mardi 28 avril à l’Assemblée nationale et le mercredi 29 avril au Sénat ont été reportés. La majorité LREM à l’AN est elle-même divisée sur le sujet. Les députés et sénateurs LR aussi. Comme seul un vote indicatif est prévu, il n’est pour l’instant pas envisagé de légiférer sur le sujet.

Avis scientifiques et militants sur le traçage numérique

**Avis favorable**:

*Conseil National du Numérique (placé sous l’autorité du secrétaire d’État chargé du numérique)*

<https://cnnumerique.fr/StopCOVID-Avis>

Cet avis se fonde sur trois éléments :

1. L’application peut s’avérer utile dans la lutte contre la pandémie, en tant qu’**élément d’une stratégie plus globale**. Une telle application doit être unique et spécifiée par l’État afin de garantir sa souveraineté numérique.
2. Une série de conditions doivent être assurées afin de garantir l’intérêt général et l'État de droit. Elles touchent à la confiance des citoyens, qui doit s’appuyer sur la transparence et l’indépendance du contrôle de l’application, ainsi que sa limitation dans le temps et la reconnaissance de son caractère exceptionnel.
3. L’inclusion, l’accessibilité et la loyauté de l’information sont les facteurs-clés de la réussite de son déploiement. À ce titre, l’accent doit être mis sur l’expérience utilisateur de l’application, l’accompagnement des publics fragiles ou éloignés du numérique et la mobilisation des acteurs de la médiation numérique.

*Conseil Scientifique Covid 19 (placé sous l’autorité du président de la République et institué par le ministre de la Santé)*

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_conseil_scientifique_20_avril_2020.pdf>

Le Conseil scientifique considère les outils numériques comme un élément très utile de la stratégie de contrôle de l’épidémie. En appui des autres recommandations, étant donné le risque important de seconde vague épidémique et de nouveau confinement, le Conseil scientifique considère que les outils numériques permettant d’améliorer l’efficacité du contrôle sanitaire doivent être déployés en France, en concertation avec les institutions européennes et les pays européens si cela est possible. Ces outils doivent s’inscrire dans une stratégie globale de lutte sanitaire, dont ils ne sont qu’un élément. Il sera nécessaire que les personnes ayant recours à ces outils numériques puissent entrer en contact avec une plateforme téléphonique (cf ci-dessus)dont la fonction sera de répondre de manière personnalisée sur la conduite de l’isolement et les accompagner et de les soutenir dans cette perspective.

Pour aller plus loin voir Fiche 6 p.35-38

**Avis réservé :**

*CNIL (autorité administrative indépendante)*

<https://www.cnil.fr/fr/publication-de-lavis-de-la-cnil-sur-le-projet-dapplication-mobile-stopcovid>

La CNIL estime le dispositif conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) si certaines conditions sont respectées. Elle relève qu’un certain nombre de garanties sont apportées par le projet du gouvernement, notamment l’utilisation de pseudonymes.

La CNIL appelle cependant à la vigilance et souligne que l’application ne peut être déployée que si son utilité est suffisamment avérée et si elle est intégrée dans une stratégie sanitaire globale. Elle demande certaines garanties supplémentaires. Elle insiste sur la nécessaire sécurité du dispositif, et fait des préconisations techniques. Elle demande à pouvoir se prononcer à nouveau après la tenue du débat au Parlement, afin d’examiner les modalités définitives de mise en œuvre du dispositif, s’il était décidé d’y recourir.

*Amnesty International, Human Rights Watch…*

<https://www.amnesty.org/download/Documents/POL3020812020FRENCH.pdf>

Nous appelons tous les gouvernements à ne pas répondre à la pandémie de COVID-19 en instaurant une surveillance numérique accrue, à moins que les conditions suivantes ne soient remplies:

1. Les mesures de surveillance adoptées pour faire face à la pandémie doivent être légales, nécessaires et proportionnées. (...)

2.Si les gouvernements étendent leurs pouvoirs de suivi et de surveillance, alors ces pouvoirs doivent être limités dans le temps et ne doivent pas se prolonger au-delà dela durée nécessaire pour lutter contre le COVID-19. (…)

3.Les États doivent veiller à ce que la collecte, la rétention et l’agrégation des données personnelles, notamment des données relatives à la santé, servent uniquement les objectifs de lutte contre le COVID-19. (...)

4. Les gouvernements doivent faire tout leur possible pour protéger les données des particuliers. (...)

5. Le recours aux technologies de surveillance numérique pour faire face au COVID-19, notamment aux systèmes de big data et d’intelligence artificielle, ne doit pas éluder le risque que ces outils facilitent la discrimination et d’autres atteintes aux droits humains à l’égard des minorités ethniques, des personnes vivant dans la pauvreté et d’autres populations marginalisées. (…)

6.Si les gouvernements concluent des accords de partage des données avec des organismes du secteur public ou privé, ces accords doivent se fonder sur la loi et leur existence ainsi que les informations nécessaires à l’évaluation de leur impact sur la vie privée et les droits humains doivent être rendus publics. (…)

7. (…) Le renforcement de la surveillance dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ne doit pas relever des services de sécurité ou de renseignement et doit faire l’objet d’une surveillance efficace menée par des organismes indépendants. (...)

8. Les mesures prises en lien avec le COVID-19 qui englobent des activités de collecte de données doivent permettre la participation libre, active et significative des parties prenantes, en particulier d’experts du secteur de la santé publique et des groupes de population les plus marginalisés.

**Avis défavorable** :

*LDH*

<http://site.ldh-france.org/pertuis/2020/04/24/application-stopcovid-application-dangereuse/>

et <https://www.ldh-france.org/lettre-ouverte-concernant-le-vote-sur-la-mise-en-oeuvre-de-lapplication-stopcovid/>

**Les risques d’atteinte au respect de la vie privée et au secret médical, les risques de surveillance généralisée au regard d’une efficacité totalement incertaine conduisent la Ligue des droits de l’Homme (LDH) à vous demander instamment de vous opposer au projet StopCovid.**

*La Quadrature du net*

<https://www.laquadrature.net/2020/04/14/nos-arguments-pour-rejeter-stopcovid/>

et <https://www.laquadrature.net/2020/04/25/stopcovid-est-un-projet-desastreux-pilote-par-des-apprentis-sorciers/>

Même si toutes les garanties légales et techniques étaient mises en place (anonymisation des données, open source, technologies Bluetooth, consentement des utilisateurs, protocole décentralisé, etc.), StopCovid serait exposée au plus grand des dangers : celui de se transformer sous peu en « StopCovid Analytica », une nouvelle version du scandale Cambridge Analytica *[siphonnage des données privées de dizaines de millions de comptes Facebook]*.

*Syndicat de la Magistrature, Syndicat des Avocats de France etc. via l’Observatoire des Libertés et du Numérique (OLN) :*

 <http://www.syndicat-magistrature.org/IMG/pdf/cp_oln_crise_sanitaire.pdf>

En matière de lutte contre la pandémie et notamment de fin de confinement, il semble que le gouvernement tente de masquer ses manques et ses erreurs avec des outils technologiques présentés comme des solutions miracles. Et alors que leur efficacité n’a pas été démontrée, les dangers pour nos libertés sont eux bien réels.

*Collectif Risques Traçage (chercheur-es spécialistes en cryptographie, sécurité ou droit des technologies)*

 <https://risques-tracage.fr/>

Les atteintes que les systèmes de traçage peuvent faire subir aux droits et libertés de chacun et chacune d’entre nous peuvent venir non seulement des pouvoirs publics qui en recommandent le développement et la mise en œuvre, mais aussi d’autres acteurs, collectifs ou individuels, qui sauront tirer profit des propriétés de ces systèmes comme autant de failles.

Enjeux techniques :

L’activation du Bluetooth présente un risque de piratage du téléphone.

Source OLN

Entre les deux principaux systèmes opérationnels sur les smartphones, (Ios d’Apple et Android de Google), les connexions Bluetooth passent mal, c’est pourquoi les deux entreprises proposent exceptionnellement un protocole de communication entre leurs deux systèmes, protocole dont on peut craindre qu’il permette aux deux « géants » d’avoir accès à quelques données du téléphone.

Quelles que soient les promesses d’anonymat, il n’est techniquement pas possible de le garantir, même si l’on nous affirme qu’un serveur central qui distribuerait des pseudonymes sera « honnête et sécurisé ».

**Source LDH**

*Utilisation trop faible :*

Les premières approximations évaluent que plus de 60%1, voire plutôt 80 **ou 100 % de la population** devrait utiliser l’application pour que celle-ci soit efficace, à condition encore qu’elle produise des données fiables ;

* seulement **77% de la population** française a un smartphone et cette proportion baisse à **44%** pour les personnes de plus de 70 ans, alors qu’elles sont parmi les plus vulnérables ;
* beaucoup de personnes **ne savent pas forcément activer le Bluetooth** et certaines refusent de le maintenir activé en permanence pour des raisons pratiques (batterie) ou pour se protéger d’usages malveillants

Résultats trop vagues

il ne semble n’y avoir aucun consensus quant à **la durée et la distance** de proximité justifiant d’alerter une personne entrée en « contact » avec une autre personne contaminée ;

* à certains endroits très **densément peuplés** (certains quartiers, grandes surfaces, grandes entreprises) on assisterait à une explosion des faux positifs, ce qui rendrait l’application inutile ;
* le champ de détection du Bluetooth semble beaucoup trop varier d’un appareil à un autre et sa **précision n’est pas forcément suffisante** pour offrir des résultats fiables.

**Source : La Quadrature du Net**

Enjeux éthiques et politiques :

Chacune des crises qui a marqué le 21e siècle ont été l’occasion d’une régression des libertés publiques. Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont vu l’Europe adopter la Directive sur la rétention des données de connexions électroniques et l’obligation faite aux opérateurs de stocker celles de tous leurs clients. Les attentats terroristes qui ont touché la France en 2015 ont permis le vote sans débat de la loi renseignement. Ils ont aussi entraîné la mise en place de l’état d’urgence dont des mesures liberticides ont été introduites dans le droit commun en 2017.

**Source : OLN**

Malgré le fait que son installation soit présentée comme facultative dans d’autres pays, tels l’Italie, on assiste à la transformation de cette démarche volontaire en obligation.

Le projet StopCovid n’offre aucune garantie sur les finalités exactes de la collecte de ces données. L’exécutif français ne s’autorise pas à réfléchir à la phase qui suit la collecte, c’est-à-dire au traitement qui sera fait de ces informations sensibles. Quels algorithmes les analyseront ? Avec quelles autres données seront-elles croisées sur le moyen et le court terme ? Son court-termisme s’accompagne d’une myopie sur les dimensions sociales des données.

Le modèle de gouvernance qui accompagnera StopCovid sera manifestement centré dans les mains d’une poignée d’acteurs étatiques et marchands. Une telle verticalité n’offre aucune garantie contre l’évolution rapide de l’application en un outil coercitif, imposé à tout le monde.

**Source : Tribune** « StopCovid est un projet désastreux piloté par des apprentis sorciers » signée par La Quadrature du Net et l’UGICT-CGT

Google et Apple travaillent main dans la main pour proposer une solution « clé en main » mi-mai a précisé le membre du comité scientifique. (…) les données ne seront pas stockées sur des serveurs sous le contrôle de l’État.

**Source :** Stop Covid : « Quelles garanties face à ce dispositif intrusif ? »

https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/stop-covid-quelles-garanties-face-a-ce-dispositif-intrusif-181950

L’installation de StopCovid sur la base du volontariat traduirait le consentement des individus, mais le caractère libre et éclairé de celui-ci n’est pas avéré. En effet la pression sociale et patronale, l’éventuel refus d’accès à certains services, la stigmatisation des « réfractaires » risque d’obliger un grand nombre de personnes à l’installer.

Pire, la solution technologique que l’on vous propose de voter pour mettre fin à la pandémie porte en elle le risque d’une habituation à une surveillance généralisée, banalisée et pérenne. La fin de la pandémie étant tout à fait incertaine, la suppression de l’application, que l’on nous promet à la fin de la crise sanitaire, risque de ne jamais intervenir, d’autant plus qu’elle pourrait bien servir à d’autre fin.

**Source LDH**

Nous en profitons pour rappeler un principe fondamental en sécurité informatique : il est indispensable que la description et le code d’un système soient publiés puis expertisés pour qu’il soit envisageable de lui accorder la moindre confiance.

Les données ne sont pas anonymes

Les fichiers sont pseudonymisés, ce qui signifie que les malades ne sont pas identifiés par leur nom ou leur numéro Insee mais par un code ou un numéro qui est indépendant de leur identité réelle. (…) Cependant, ce numro pourrait être désanonymisé en le combinant avec d’autres informations dans la base de données (les identifiants de personnes ayant été en contact), ou extérieures à la base de données (par exemple collectées avec une antenne Bluetooth), ou encore par adresse IP. Il ne s’agit donc pas d’une base de données anonyme telle que définie par exemple par le RGPD.

L’espionnage à la portée de tous

Par essence, tous les systèmes de traçage qui notifient les contacts des malades peuvent être détourn és pour savoir si une personne ciblée tombe malade. Pour avoir des informations fiables sur une personne précise, il suffit d’utiliser un téléphone dédié, sur lequel on installe l’application, et qu’on ne met au contact que de cette personne.

Vers un système parallèle de fichage à grande échelle ?

Même si l’application envisagée ne procédera pas elle-même à un traçage des malades, il est possible d’utiliser les signaux échangés par l’application pour mettre en place un fichage à grande échelle. La difficulté de mise en œuvre d’un tel fichage varie avec les détails techniques du protocole utilisé. C’est particulièrement facile avec un système décentralisé, car la liste des pseudonymes des malades est publique, et il suffit donc de les ré-identifier. Avec un système centralisé, il faut pouvoir créer une fausse identité ou utiliser un nouveau téléphone puis entrer en contact avec la personne à tracer. Mais dans tous les cas, il sera difficile de définir un protocole qui évite complètement ce type d’attaque.

Des compagnies d’assurance ou des employeurs peu scrupuleux pourraient être intéressés par une liste de malades du COVID-19, par exemple si le fait d’avoir contracté la maladie augmente les risques de séquelles. Même si l’État ne possède pas de telle liste, l’utilisation d’une application de traçage rend possible la création d’un tel fichier par des acteurs privés.

**Source Risques Traçages**

Piste alternative ?

Le débat sur l’apport du numérique à la résolution de la crise sanitaire actuelle est bien mal engagé. Une énergie considérable est consacrée à développer et affiner le controversé projet d’application de traçage StopCovid, dont la faisabilité et l’utilité restent pourtant sujettes à caution. Pendant qu’on en développe plusieurs versions, qu’on engage un bras de fer avec Google et Apple et qu’on mobilise les parlementaires à discuter et voter sur une application qui risque de ne jamais voir le jour, rien n’est dit de la préparation de l’équipement numérique de la «force sanitaire», cette «armée» d’enquêteurs de terrain qu’il va falloir déployer à partir du déconfinement pour remonter et casser les chaînes de transmission.

C’est ce type de travail, ce sont ces investigations qui avaient permis d’enrayer la propagation dans le cluster de Contamines-Montjoie début février.

C’est sur l’outillage numérique des enquêteurs et sur le recueil des données les plus utiles que devraient se concentrer les efforts et le débat, pour que la France se dote du seul moyen reconnu à ce jour comme efficace pour lutter contre la pandémie.

Notre fascination collective pour les applications de traçage révèle notre désir d’en finir «magiquement», grâce à une killer app qui résoudrait tout, avec la maladie. Mais la lutte contre le Covid-19 semble devoir passer plutôt par un ensemble de mesures qui, ensemble, dixième de point par dixième de point, ramènent et maintiennent l’épidémie sous le seuil d’explosion des cas. Plus que de solution high-tech «hackant» le Bluetooth de nos smartphones, la situation appelle à la construction d’un bon système d’information réparti, moderne, simple, fonctionnel, aidant les agents, permettant exploitation et consolidation des données. Car sans lui, comment sérieusement penser qu’on va pouvoir recruter plusieurs milliers d’agents et les faire travailler ensemble ? La puissance du numérique rend possible de les former, de les encadrer et de les coordonner dans le délai record qui nous est imparti.

**Source : tribune** « Pour faire la guerre au virus, armons numériquement les enquêteurs sanitaires », signée par des anciens responsables du Conseil National du Numérique et de la CNIL et par le président d'Honneur du Comité National d’Éthique

<https://www.liberation.fr/debats/2020/04/26/pour-faire-la-guerre-au-virus-armons-numeriquement-les-enqueteurs-sanitaires_1786298>

**Note du CADL sur le traçage numérique**

**Proposition de la commission alterspub d’un paragraphe pour le texte action :**

 **« La FSU poursuit son engagement, dans un cadre le plus large possible, pour construire et porter des alternatives sociales et écologiques pour le "monde d'après". Dans cette perspective elle est prête, sans préjugés et sans en faire de préalable, à ouvrir avec celles et ceux qui le souhaitent, tous les débats sur les politiques budgétaires dont la fiscalité, politiques monétaires, traités européens, législations nationales et internationales protectrices des droits sociaux et environnementaux, place et rôle des services publics... »**

**CR débats de la commission alterspub : 2 temps**

- **un premier temps** sur les dossiers en cours concernant le secteur axé sur la réforme de l’Etat avec pjl 3D (décentralisation, différenciation , déconcentration)  et ASAP (Accélération de la Simplification de l'Action Publique) dont le parcours parlementaire n’est pas achevé. Ces projets sont porteurs de régressions avec des attaques frontales contre les SP et les statuts (voir projet loi 3D de décentralisation aux régions notamment de la santé met en danger l’égalité sur le territoire..) alors que la loi ASAP prévoit de recourir aux ordonnances pour la mise en œuvre du SNU et porte également l’allègement des contraintes sur les normes écologiques  et environnementales…

**- un deuxième temps consacré aux échanges sur 3 thèmes :**

 \* politiques budgétaires et fiscales dans le contexte européen : quels outils mobiliser ?
Éléments des débats : des verrous budgétaires ont sauté avec la mise en application du mécanisme européen de sauvegarde (MES).  Un autre politique budgétaire que celle de l’austérité est donc possible mais nécessite de reprendre la main sur des politiques monétaires et fiscales qui doivent être socialement justes…

La BCE pourrait ainsi financer directement des plans de soutien, de reprise … mais cette distribution monétaire doit elle se limiter aux politiques publiques ?  être conditionnée pour les entreprises ( pas de distribution de dividendes…respect de contre parties sociales…) ?

Le contexte des traités européens et des règles budgétaires européennes, même si leur respect par les États est suspendu provisoirement, pèse et pèsera d’autant plus que le stock important de dettes accumulées durant la crise du covid-19 va jouer un rôle de levier pour justifier le recours à de politiques encore plus austéritaires. Comment construire de véritables alternatives au néolibéralisme en Europe ?

\* en perspective des alternatives à construire en faveur des transitions écologiques justes socialement, un plan de relance de l'économie est -il compatible avec la construction du "jour d'après" ?
Faut -il assurer la relance de l’économie ? En tout cas, sortir de l'idée « on revient à la normale » après la crise qui nous place en face de notre responsabilité vis-à-vis des pressions que nous exerçons sur l'environnement. Ces crises montrent la fragilité de nos sociétés porteuses de profondes inégalités. La tribune le jour d'après fait état de la question d’investir dans la transition écologique. Comment rendre la transition écologique des emplois soutenable pour les travailleuses et travailleurs ?
Cela nécessite des investissements massifs de la société pour garantir les conditions de vie et de transformations car pour réussir une relance socialement et écologiquement juste, il faut que les salarié-es soient impliqué-es. La FSU doit prendre à bras le corps la question d’une vraie sécurité sociale professionnelle, à travailler avec l’ensemble de nos partenaires. Les questions de formations, de revalorisation des métiers des premiers de corvée, question du niveau de revenu socialement acceptable pour un.e salarié.e ; un.e actionnaire? Question du champ des entreprises publiques et SP sortis des règles de rentabilité mais nécessaires socialement et écologiquement (arrêt de privatisations ? renationalisations ? …). Question autour des réindustrialisations ? relocalisations ? Comment mener le débat démocratique sur ces questions ?

\* place des SP et des politiques publiques : faut -il relocaliser des productions ? lesquelles?
La crise du Covid-19 a mis en évidence

- des manques criants de produits vitaux (produits anesthésiants…) liés en partie à des abandons ou fermetures d’unités de production stratégiques et/ou aux délocalisations de fabrication,  faut-il

demander la nationalisation ou la réquisition de ces secteurs ?

- des logiques de concurrences entre États au plan international, ds l’UE voire en France entre État et

des CT (courses aux masques…),

- les questions de la concurrence et du droit de la concurrence dans les traités internationaux se posent.
- question de reconquérir la possibilité d’organiser localement toute production de biens et services pour répondre aux besoins de la pop.

- un protectionnisme « social » peut-il se concevoir ?  Il doit s’inscrire  dans un cadre d’un enjeu international de défense de règles protectrices pour les travailleurs (cf situation de l'inspecteur du travail mis à pied et recours auprès de l'OIT, situation des travailleuses et travailleurs détaché.es )…
- la prise en compte du coût environnemental de produits : coûts de fabrication ( intrants…) de transport … justifie la relocalisation de leur production,

- se reposer la question de la planification des débouchés, des circuits … qui nécessite de repenser une économie planifiée

**Sur les SP :**

- ne pas oublier la catastrophe dans les Ehpad et la nécessité d’un SP du maintien de l’autonomie et la prise en charge du grand âge,

- cela va de pair avec l’extension du domaine des SP, du statut des entreprises publiques….
- nous ne partons pas de rien et la démarche ds le cadre de la Convergence des SP (manifeste, 12 priorités…) se poursuit avec en perspective un appel pour les SP à construire avec ttes les orgas partenaires.
**Campagnes, initiatives**

Nécessité sur les SP de mener des campagnes de conviction à la fois à l’interne de nos organisations et en direction de l’opinion publique ( visuels, diaporamas…).

Poursuivre et amplifier le travail autour de la tribune des 18…

**Contribution FSU Justice – Snpes-Pjj /Snepap - pour la résolution d’action du CDFN du 5 mai 2020**

Au Ministère de la Justice, bien que la Garde des Sceaux ait affirmé le caractère indispensable de la continuité du service public de la Justice pour les citoyen.ne.s, les cafouillages des premiers temps ont pourtant démontré l’impréparation totale dans la gestion de cette crise sanitaire. Les agent.es travaillant dans des hébergements collectifs ou des lieux privatifs de liberté se sont retrouvés en présentiel sans aucun matériel hygiénique adapté pour éviter la propagation du virus. Les autres se retrouvaient confinés à travailler d’arrache-pied pour beaucoup munis de leur matériel personnel (téléphone, ordinateur…) dans des conditions particulièrement anxiogènes, dans le flou de leur situation administrative, parfois dans le mépris et l’autoritarisme de leur hiérarchie.

Les décisions ont été davantage prises pour s’adapter à la pénurie des moyens que pour préserver les agent.es et les usager.ère.s. Ainsi, à la PJJ, les missions dites de milieu ouvert ont trouvé leur limite dans l’usage exclusif des entretiens téléphoniques sans que ne soient envisagées des possibilités de rencontres en cas de situations complexes. Les conséquences se feront nécessairement sentir pour certain-es adolescent-es et leur famille. Il en est de même au sein des milieux ouverts des Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation avec la mise en place de suivis très allégés.

Dans ce contexte, certaines dispositions de l’Ordonnance du 25 mars portant adaptation de règles de procédure pénale pour faire face à l’épidémie de Covid-19 ont permis de diminuer la population carcérale. Certes, ces mesures se sont avérées insuffisantes tant les prisons françaises sont surpeuplées et insalubres, mais la FSU se rappellera que des fins de peines ont pu être ajournées et des alternatives à l’enfermement trouvées. Bien qu’aucune disposition spécifique n’ait été prise s’agissant des mineur-es, la mobilisation des professionnel-les a permis également d’enregistrer une diminution non négligeable. Pour autant, les conditions des personnes détenues sont particulièrement délétères : elles ne bénéficient pas de masques (sauf lorsqu’elles sont employées à en fabriquer pour les autres !), les parloirs famille ont été interrompus, les promenades et les médias éducatifs très fortement limités, la scolarité et les activités socio-éducatives ajournées. Il est temps d’y remédier, cette situation n’est pas tenable.

Par ailleurs, cette crise a mis en exergue les dysfonctionnements et le manque de moyens du service public de la Justice déjà décriés depuis bien longtemps.

La FSU exige le recrutement d’agent.es titulaires de tous corps de métier afin de couvrir les besoins réels de l'ensemble des différents services du ministère de la Justice.

Elle demande un bilan approfondi des leçons qui peuvent être tirées à l’issue de cette période de confinement, notamment s’agissant de la mise en œuvre de la Loi de programmation justice du 23 mars 2019. En tout état de cause, elle réclame l’abandon du projet de code de la justice pénale des mineur-es.

**Contribution Béatrice Fauvinet, Hervé Heurtebize - Titulaires CDFN - SNUTER-FSU**

**Contribution au texte action**

Les professionnels sociaux et médico-sociaux ont adapté leurs interventions pour continuer à assurer l’accompagnement et la veille sociale et éducative en faveur de la population.

Ils ont fait preuve d’un engagement professionnel sans faille. Ils ont démontré leur sens du service public, leur créativité et aussi leur sens des responsabilités pour assurer la permanence des missions de service public auprès des personnes vulnérables.

Ils ont été particulièrement investis au quotidien dans leurs missions de protection de l’enfance en continuant l’accueil et la prise en charge des enfants confiés, que ce soit dans les Foyers de l’enfance, les MECS, les centres éducatifs..., ou encore à domicile en ce qui concerne les assistants familiaux.

La prise en charge quotidienne de ces enfants ne permettant pas le respect strict des gestes barrières, ces professionnels ont été en 1er ligne pour faire face à cette situation. Ils ont pris des risques au quotidien dans un contexte où les conditions d’exercice des missions sont déjà fortement détériorées.

Ils doivent être reconnus dans cet engagement. La FSU demande que les travailleurs sociaux ne soient pas oubliés des réformes à venir. Elle revendique :

-l’octroi d’une prime au même titre que les salariés du privé et du public qui ont continué d’être physiquement présents auprès de la population.

-l’amélioration des grilles des assistants sociaux éducatifs par leur intégration en Catégorie A type et la reconnaissance du grade « licence » pour tous les diplômés d’Etat.

-la création du statut de fonctionnaire pour les assistants familiaux, avec la titularisation de tous les professionnels dans un cadre d’emplois et un déroulement de carrière spécifiques.

**Béatrice Fauvinet, Hervé Heurtebize**

**Titulaires CDFN - SNUTER-FSU**

**Contribution au titre de la SFRN**

**Les 17 millions de retraité.es sont particulièrement touchés par la pandémie, notamment les personnes concernées par la perte d’autonomie**. Cette catastrophe accentue les dégâts de politiques d’austérité successives et aujourd’hui de décisions contradictoires masquant mal la pénurie de matériel indispensable et le manque de personnels. Les conséquences sont tragiques tant chez les personnels que chez les pensionnaires des EPHAD et conduisent à une surmortalité dans ces établissements (40% des décès) malgré le confinement. Les décès à domicile s’élèveraient à 9000 depuis le début de la crise. Les incessants reports d’une loi «  grand âge » se font cruellement sentir.

**La gestion de la crise sanitaire à l’égard des retraité.e.s confirme qu’ils sont considérés comme des citoyens de seconde zone, improductifs et inutiles, voire un fardeau.** Les exemples abondent : décès en EHPAD dans un premier temps non comptabilisés, grande difficulté d’accès à l’hôpital et aux respirateurs, silence total pour les personnes en perte d’autonomie à domicile. Les dispositifs de protection manquent dramatiquement, notamment en EHPAD. L’hypothèse d’une sortie du confinement à l’âge  semble avoir été abandonnée mais les annonces du premier ministre continuent à faire des plus de 65 ans une catégorie à part. Quelles mesures pour la protection de toutes et tous, actifs et retraité.es ?

**Depuis des années, sans interlocuteur officiel, les retraité.e.s n’ont pas de lieu où se faire entendre pour discuter de leur situation : évolution des pensions, autonomie… sans parler de taxations spécifiques.**

Dans ces temps rudes, l’activité syndicale est difficile mais indispensablepour maintenir les liens, informer, développer les solidarités et continuer à agir.

Au plan local et national, les retraité.es de la FSU agissent dans l’unité pour assurer la protection de toutes et de tous. Le plus souvent à l’initiative des SFR, dans plus de 50 départements, les préfets, les conseils départementaux, les ARS ont été interpellés par les organisations de retraité.es du groupe des 9. Elles leur ont rappelé leurs responsabilités et nos exigences.

Plus que jamais, **les retraité.es de la FSU défendent des revendications dont l’actualité confirme la pertinence : le 100 % sécu, la création en nombre d’EHPAD publics, la nécessité d’un grand service public de l’autonomie et sa prise en charge à 100% dans le cadre de la branche maladie de la Sécu, une loi grand âge conforme aux attentes, le recrutement massif de personnels de santé, du médico- social, un accès à un logement correct, aux transports, à la culture, etc. Elles et ils ne cessent d’exiger l’arrêt de l’asphyxie budgétaire des hôpitaux publics, la réouverture de services et de milliers de lits, la création de centres de santé publics.**

Les retraité.es rappellent qu’ils sont d’anciens salariés et qu’à ce titre, la retraite n’est pas une allocation minimale ni un filet de protection mais un droit. Il n’est pas question que la pension continue à n’être qu’une variable d’ajustement. Dans ce cadre, **ils réaffirment l’exigence d’une revalorisation des pensions sur le salaire moyen et le rejet, avec les actifs, de la réforme des retraites à points.**

Les dépenses accrues de l’Etat, le déficit de la Sécurité Sociale, celui de l’UNEDIC sont de plus en plus évoqués par une partie des responsables politiques et des médias. Dans les jours et semaines à venir, une question essentielle va monter : qui paiera ? Les premiers de cordée ou les premiers de corvée ?...La satisfaction des revendications de l'ensemble du monde du travail et donc des retraité.e.s appelle une toute autre répartition des richesses. Elle contribuerait ainsi à ouvrir la voie à une société plus solidaire, débarrassée de la prééminence de la finance. **Les retraité.e.s comme les actif/ves refuseront de payer pour rembourser les méfaits d’une politique.**

**La crise sanitaire révèle l’échec patent des choix libéraux qui ont prévalu jusqu’à ce jour. Avec les actifs, les retraité.e.s réfléchissent au jour d’après et défendent notamment la nécessité de services publics modernisés partout sur le territoire.**

**Pour la SFRN**

**Claude Rivé et Marylène Cahouet**

**Contribution du SNAC-FSU**

L’annulation des festivals, la fermeture des musées, bibliothèques, librairies, théâtres et cinémas font de la culture un domaine particulièrement sinistré dont l’avenir apparaît des plus incertains. Alors que le confinement démontre chaque jour à quel point œuvres et pratiques culturelles sont indispensables, le secteur qui les porte risque une asphyxie dramatique si les décisions politiques le concernant ne sont pas à la hauteur.

La FSU réclame pour tous les métiers de la culture, artistiques et non artistiques, une attention extrême de la part des pouvoirs publics. Elle demande notamment au gouvernement de prendre des engagements pour que les intermittents, mais aussi les guides-conférenciers ou les restaurateurs du patrimoine bénéficient de dispositifs exceptionnels programmés sur une durée suffisante pour assurer leur avenir professionnel. Elle demande le même effort pour les librairies indépendantes et l’ensemble des structures qui constituent le maillage culturel français.

Avec la crise sanitaire, les précaires du champ culturel, déjà fragilisés par la réforme de l'indemnité chômage et la diminution du nombre de fonctionnaires dans de nombreux domaines, sont condamnés pour certains à envisager une réorientation professionnelle. Constatant que l’organisation d'une reprise d'activité, ou la mise en place d'une continuité de service dans un contexte exceptionnel (crise sanitaire aujourd'hui, longue période de canicule peut-être demain) ne peut se faire dans de bonnes conditions qu'avec des agents statutaires, la FSU revendique une reprise rapide des concours et des créations de postes de titulaires.

La FSU demande une reconnaissance de l'engagement des agents du service public culturel durant cette crise qui voit la poursuite de missions essentielles dans des conditions souvent très dégradées. Elle exige que la reprise d’activité en sortie de confinement s’opère dans le plus strict respect de leur sécurité, notamment dans le domaine des chantiers archéologiques et monuments historiques dont le fonctionnement ne doit pas être à la merci des exigences économiques du BTP. Elle exige du ministère de la culture et de l’ensemble des tutelles politiques des positionnements clairs pour que la responsabilité de la réouverture des services ne soit pas renvoyée aux encadrants intermédiaires voire aux agents eux-mêmes. Enfin, elle demande à ces mêmes tutelles d’entamer un dialogue avec les organisations syndicales pour que la reprise ne constitue pas un simple « retour à la normale » vers des situations antérieures trop souvent toxiques, mais prenne en compte toutes les leçons de cette crise sur le plan de l’organisation du travail, de la conception du modèle culturel et de la nécessaire augmentation des moyens humains et financiers du service public culturel.

**CONTRIBUTIONS Secteur national Non-Titulaires - SNES**

**Agents Non Titulaires/Agents Contractuels**

Pour les agents non titulaires/Agents Contractuels qui contribuent pleinement au maintien du SP, la situation de confinement révèle cruellement la gestion défaillante de l’actuel gouvernement.

**PROROGATION ou NON PROROGATION des contrats CDD**

Un courrier FSU à la DGRH du 18 mars dernier mettait en avant le problème particulier des agents contractuels en CDD sur des remplacements ponctuels et nous proposions la prorogation de tous les contrats en cours. Ceci a été appliqué de manière très contrastée en fonction des académies.

Cette prorogation se fait "sous réserve que le titulaire du poste n'ait pas repris effectivement", ce qui signifie dans la plupart des cas, la fin du contrat pour les agents non titulaires concernés.

**ATTENTION** : dans la mesure ou la reprise des titulaires en CLM et en CLD n'est possible qu'après avis du Comité médical qui ne peut être réuni du fait du COVID et de la réquisition des médecins, donc pas de reprise possible des agents CLM et CLD et il doit y avoir des prolongations de fait des agents non titulaires qui les remplacent.

1 – Il conviendrait maintenant ***d’obtenir une réponse claire sur la prorogation des contrats via une lettre de cadrage, en s’assurant que les nouveaux remplacements en cas de CMO ou d’impossibilité pour le titulaire du poste d’assurer son service.***

***Beaucoup de services risquent de ne plus assurer le suivi des nouveaux besoins en remplacement et les collègues vont donc basculer au chômage et ne quasiment rien ou ne rien percevoir, selon qu’ils ont ou non atteint les 6 mois requis pour l’indemnisation, pour les moins de 53 ans.***

2 –Allongement des délais **d’obtention des attestations employeurs** (indemnisation à pôle emploi). les personnels des DPE tournent à effectif réduit et les délais s’allongent…

3 - Rémunération : les collègues en CDD (contrats courts) ne perçoivent le plus souvent, que des acomptes...Nous ***exigeons la totalité des versements  des traitements des agents, y compris jusqu’à la fin des mesures de « confinement », comme pour tous les personnels, et le maintien de tous les éléments de leur rémunération durant cette période (heures supplémentaires annuelles, primes, indemnités, etc.).***

**4 - Demande de suspension de la période interruptive de 4 mois pour l’octroi du CDI durant le confinement :**

Dussopt a répondu à la FSU le 10 avril dernier, n’avoir pas eu d’information sur ce point qui selon lui « **mérite examen »**.

***Il conviendrait là aussi que le FSU ré intervienne fermement puisque tous les agents contractuels en CDD sont concernés par cette clause qui risque de les priver de tout accès au CDI*.**

**5 - Concours Interne :**

***Problème de la date des oraux car si ont lieu en septembre, les collègues de l’éducation nationale vont devoir préparer leurs cours aux élèves et préparer également l’épreuve orale, avec des risques d’échecs importants. Sans compter qu’ils ont eux aussi participer à la continuité du SP/pédagogique et qu’ils sortiront du confinement complètement épuisés comme tous !***

***Il va aussi y avoir des problèmes pour le renouvellement des contrats au 1er septembre, il va falloir que nos syndicats respectifs puissent connaître les agents contractuels admissibles pour s’assurer de leur renouvellement notamment dans les CCP d’affectation, mais quid des académies qui n’en n’ont pas ? Il conviendrait alors de créer des outils de suivi des collègues… Il va falloir bloquer des postes comme pour les stagiaires mais cela va-t-il être possible vu le manque de postes… ?***

**Intervention des représentants Front Unique au CDFN de la FSU, par visioconférence**

Coûte que coûte, Édouard Philippe entend présenter et faire voter son « plan de déconfinement » à l'Assemblée Nationale ce mardi.

Il y a urgence ! Sans délai, la FSU doit lancer un ultimatum au gouvernement :

Pas de réouverture des établissements scolaires le 11 mai !

Si le gouvernement persistait dans ses intentions, la FSU devrait alors, dans l'unité avec les organisations syndicales opposées au 11 mai, appeler nationalement à la grève des enseignants et personnels dans toutes les écoles, collèges, lycées.

**Commission « éducation »**

La réouverture ou non des établissements scolaires le 11 mai est la question que doit trancher notre CDFN, il y a urgence !

Aujourd’hui, il ne reste plus que le MEDEF et le gouvernement à ses ordres qui soient pour la réouverture le 11 mai. Le conseil scientifique nommé par Macron lui-même vient de révéler qu’il était contre une telle réouverture, même s'il « prend acte » de la décision de Macron.

Donc, tout le monde sait qu’organiser une rentrée le 11 mai exposerait les élèves, les enseignants, les personnels, et au-delà l’ensemble de la population à un nouveau développement de l’épidémie, dont les scientifiques eux-mêmes indiquent qu’elle pourrait causer des milliers de morts supplémentaires.

La direction de notre organisation syndicale indique dans son dernier communiqué en date du 26 avril que « les conditions ne sont pas réunies pour la rentrée le 11 Mai ». Il faut alors en tirer toutes les conclusions.

Philippe entend présenter son plan mardi, à l'Assemblée Nationale, dans la perspective de faire voter ce plan coûte que coûte. La FSU a donc la responsabilité d’adresser, dans les plus brefs délais, c'est-à-dire à la sortie même de notre CDFN, un ultimatum au gouvernement :

« Pas de réouverture des établissements scolaires le 11 mai ! »

Si le gouvernement persistait dans sa volonté de maintenir coûte que coûte son dispositif, il reviendrait alors à notre fédération d'appeler nationalement, dans l'unité avec toutes les organisations syndicales opposées au 11 mai, à la grève pour faire reculer le gouvernement.

Soyons clairs, ce n’est pas du « droit de retrait » dont les collègues ont aujourd’hui besoin, mais bien d’une réponse collective qui ne peut être que la grève, décidée nationalement, par l’ensemble des fédérations de fonctionnaires.

Camarades, la décision qui sera prise par la direction de notre fédération sera lourde de conséquences. Si elle ne se prononçait pas clairement contre la réouverture le 11 mai, la direction de la FSU se rendrait coresponsable des conséquences désastreuses de celle-ci.

**Commission « services publics »**

La FSU doit assumer son rôle d’organisation collective de défense des intérêts du personnel Non au renvoi sur le droit de retrait individuel !

Si le gouvernement persistait dans sa volonté de réouverture des établissements le 11 mai, la seule position conforme aux intérêts du personnel et à leur sécurité, c’est d'appeler nationalement à la grève pour faire reculer le gouvernement.

Ce n’est pas du « droit de retrait » dont les collègues ont aujourd’hui besoin, mais d’une réponse collective qui ne peut être que la grève.

Le 16 mars, Olivier Dussopt a rappelé que « le fait d’être exposé à une forme de risque du fait de la nature des fonctions n’est pas un critère du droit de retrait dans le droit actuel ».

Quelques jours plus tard, une note adressée aux ministères par la Direction générale de l’administration et de la fonction publique (DGAFP) précise « ne peuvent légitimement exercer leur

droit de retrait, au seul motif d’une exposition au virus à l’origine de l’épidémie ».

Le compte rendu FSU de la réunion Fonction Publique du 9 avril 2020 l’a bien compris : « certaines notes DGAFP, comme celle du 31 mars sur le droit de retrait, sont menaçantes » et conclut : « cela augure mal de ce qui doit être la règle dans la période de déconfinement ».

Par conséquent préconiser le droit de retrait, c'est non seulement garantir que les collègues feront l'objet d'un retrait de salaire mais même qu'ils s'exposent à des sanctions.

Et que dire des milliers de personnels à statuts précaires dans nos établissements ? Oseront-ils user de ce droit qui risque de mettre une fin immédiate à leur contrat ou de compromettre son renouvellement ?

On comprend mal pourquoi chaque personnel aurait à prendre ce risque à titre individuel alors qu'il revient à notre organisation de reprendre sans équivoque la revendication de la grande majorité :

Pas de réouverture des établissements scolaires le 11 mai !

Appel national à la grève si le gouvernement persiste !

**Note de la DGAFP du 31 mars :** ce que les dirigeants syndicaux n'expliquent pas aux enseignants et personnels !

Sur commande du gouvernement, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique a produit une note intitulée « Covid 19 : droit de retrait dans la Fonction Publique ».

Cette note stipule notamment : « Pour les agents en contact régulier et étroit avec le public ou avec une communauté, l'exercice du droit de retrait se fondant sur l'exposition au virus ne peut donc trouver à s'exercer que de manière tout-à-fait exceptionnelle, les conditions de danger grave et imminent n'étant en principe pas réunies. »

« Par contre, en cas d'usage abusif du droit de retrait il est possible de procéder à une retenue sur traitement pour service non fait. Une sanction disciplinaire peut également être prononcée pour un comportement contraire à l'obligation d'obéissance ou pour absence injustifiée. »

**CONTRIBUTION ECOLE EMANCIPEE AUX DEBATS DU CDFN de mai 2020**

***La crise que nous traversons est avant tout sanitaire, mais elle résulte d'autres crises (politiques, environnementales, économiques,...) et en entraîne d'autres : les crises révélées aujourd'hui, et celles que nous tenterons d'empêcher demain. Les répercussions de la crise sanitaire sur notre société sont tellement nombreuses que tous nos fonctionnements sont altérés : les relations sociales, le rapport au travail, la place de la consommation, le besoin de liberté... La priorité de la santé sur tous les autres besoins nous oblige à repenser la hiérarchie de nos combats, à en mesurer les urgences, sans renoncer à aucun. Pour faire le tour des aspects de cette crise et tenter une analyse, nous avons produit un texte long consacré aux enjeux liés au Covid 19. Dans cette contribution aux débats, nous ne reprendrons donc pas les éléments larges d'une telle analyse, nous tenterons de nous concentrer sur les tâches syndicales qu'il nous faut aujourd'hui mettre en œuvre : car nous pensons que le syndicalisme a une lourde responsabilité dans la période, aussi bien auprès des travailleur-euses pour garantir leurs droits, qu'au niveau des luttes à mener pour mener à bien la nécessaire transformation sociale. Avec un motif d’espoir pour le syndicalisme aussi : cette terrible crise démontre la centralité du monde du travail. C’est bien le travail qui crée la richesse, pas la finance !***

Les causes de la pandémie que nous vivons sont multiples : mais la crise sanitaire que nous traversons actuellement aurait pu être vécue différemment, et la responsabilité en incombe aux choix politiques des gouvernements successifs. Les choix imposés par le néolibéralisme ont conduit à appauvrir l'offre médicale, à affaiblir le système hospitalier, et le gouvernement actuel ne peut pas dire qu'il n'était pas au courant : depuis un an, les services des Urgences alertent sur le délabrement de l'hôpital public ; avant eux, les personnels des Ehpad avaient été en grève massivement, soutenus par les organisations de retraité-es. Ces personnels ont été ignoré-es et méprisé-es au mieux, gazé-es et brutalisé-es l'an passé, par le gouvernement Philippe qui par ailleurs, a poursuivi et aggravé la politique de destruction des SP, en particulier l'hôpital. **La responsabilité du gouvernement est entière,** et quels que soient les trémolos des discours présidentiels qui appellent à l'union nationale, la population n'est pas dupe et la défiance envers le gouvernement est grande. Il convient donc de dénoncer les choix politiques qui vont à l'encontre des besoins sanitaires, sociaux, environnementaux et s'attaquent aux libertés publiques : c'est ainsi que l'on pourra demander des comptes et imposer nos alternatives le moment venu. Ne rien laisser passer sur **les mensonges gouvernementaux** : les masques, les tests, les chiffres de mortalité dans les Ehpad, le silence sur les décès à domicile des personnes âgées (plus de 9000)... Dénoncer **le double discours**, pour imposer le confinement d'abord ( *restez chez vous* ) : une référence à l'Etat Providence ( *quoi qu'il en coûte*) et donc à une responsabilité collective pour affronter la crise. Et un déplacement de cette responsabilité vers une  **culpabilité individuelle** (*appliquer les gestes barrières, mais retourner bosser ; choisir ou pas d’envoyer ses enfants à l’école*). Exiger aussi, biensûr, que les paroles soient suivies d'actes concrets : le secteur médical est en crise, tout comme le secteur social. Les remerciements aux soignant-es doivent se traduire surtout par des moyens durables, en paiement immédiat des heures supplémentaires, en augmentation de salaires, en ouvertures de lits, de postes, etc.

Il y a donc des batailles que l'on peut qualifier de défensives à mener, celles qui conduisent à exiger la suppression de toutes les réformes régressives menées par ce gouvernement, et d'autres offensives, qui permettront d'obtenir des améliorations.

**Dans la Fonction publique,** l'intersyndicale a mené des actions de façon unitaire depuis le début du confinement pour obtenir la garantie des droits pour les agent-es et les non titulaires : dans le même cadre, d'autres chantiers doivent se mener dans ce même cadre unitaire, notamment pour combattre l’ordonnance concernant les congés et les jours RTT et la défense du droit de retrait. Au niveau de la santé, il est essentiel d'obtenir un plan santé offensif et des moyens conséquents. Puisque E. Macron vante les services publics, et parce que nous bénéficions d'un véritable rapport de forces avec l'adhésion de la population et la reconnaissance du besoin de SP, il faut **obtenir un collectif budgétaire planifié dans le but de dégager des moyens d'urgence.** Il faut exiger un véritable service public pour la prise en charge du grand âge et de la perte d’autonomie avec le 100 % sécu, que le tribut payé à la pandémie par toute une génération de retraité-es ne soit pas vain. Il faut aussi **exiger l'abrogation de la loi de transformation de la FP,** notamment en prenant comme levier **le maintien des CHSCT** qui font la preuve de toute leur pertinence dans la période. La distribution d’une prime aux agent-es mobilisé-es dans la période, accentuant l’individualisation des rémunérations et la division des personnels, ne satisfait pas notre exigence de revalorisation de la valeur du point d’indice. C'est le moment de mener ces batailles avec l'intersyndicale FP, et de mener ensemble une campagne en faveur des SP. **Dans la justice,** d'autres réformes doivent être abandonnées, à commencer par le code de justice pénal des mineurs.

**Le cadre interpro** qui a mené la bataille contre la réforme des retraites a repris son activité également, notamment autour de la question du 1er mai. Les organisations syndicales ont agi dans un premier temps, avec les bouleversements induits par la crise, au plus près des salarié-es, pour garantir leurs droits et leurs conditions de travail. L'action syndicale doit aussi se mener de façon plus transversale pour mener des luttes communes à tous-tes les travailleur-euses. Ainsi, **les réformes des retraites et de l'assurance chômage** ne doivent pas seulement être suspendues, elles **doivent être supprimées.**

**La loi « état d'urgence sanitaire »** et les ordonnances prises dans ce cadre renferment des dispositions qui permettent de déroger au droit du travail : allongement de la durée légale du travail, menace sur le droit aux congés... Les pressions du Medef pour dégrader les conditions de travail, y compris en s'appuyant sur la loi qui le permet, sont déjà importantes. **La dégradation des conditions de travail** ne concerne pas que le secteur privé, elle peut se traduire dans l'éducation, par exemple, par le cumul du travail en présentiel et à distance après le 11 mai. L'action syndicale est donc importante dès maintenant pour garantir les droits de tous-tes (**dans l'éducation** par exemple, ceux des **non-titulaires**, ou ceux des **stagiaires** dont il serait injuste qu'iels ne soient pas titularisé-es au motif qu'elles/ils n’ont pu bénéficier de l’intégralité de leur formation, ou de difficultés constatées avant le confinement, difficultés qui se résolvent habituellement dans la suite d'une année normale), et à plus long terme pour exiger que la crise économique ne se traduise pas pour les travailleur-euses par une nouvelle dégradation des conditions de travail.

Cette loi renferme également de **multiples attaques sur le plan des libertés** : il faut exiger que les dispositions de la loi ne soient que temporaires, explicitement liées à cette situation d'exception, et qu'elles ne s'inscrivent pas dans le droit commun. Le consentement au confinement pour des raisons de sécurité sanitaire ne vaut pas n'importe quel consentement en termes de liberté : ainsi, **la société qui se prépare pourrait être celle du contrôle et de la surveillance accrue** si l'on ne l'empêche pas (surveillance via les forces de police, les drones, les caméras de surveillance, le numérique...). **La proposition du traçage** est une question grave : présentée par le gouvernement comme incontournable, ce n'est pourtant pas la solution adoptée dans d'autres pays. Le traçage ne peut remplacer la nécessaire augmentation du nombre de personnes testées en France. Son utilisation sert, entre autres, à masquer le retard considérable pris par l’État en matière de tests. En outre, parce qu'elle porte clairement atteinte aux libertés individuelles et qu'elle implique la surveillance des populations, cette proposition met **en péril un certain nombre de droits démocratiques**. Avec la LDH et d'autres organisations du collectif contre l'état d'urgence de 2015, **la FSU doit s’opposer à ce dispositif, et imposer un débat public** sur des moyens alternatifs au service d’une politique de santé publique efficace.

Cette crise a aussi amplifié des **inégalités sociales importantes**, des situations de grande pauvreté, des questions de violences intrafamiliales. Le ressenti d’injustices sociales et les réels clivages de classes exprimés en partie par le mouvement des GJ n’ont pas disparu. La colère sociale peut de nouveau ressurgir, animée par la volonté de demander des comptes : **le syndicalisme de transformation sociale** doit porter l’exigence de répondre à l’urgence sociale et à l’aspiration à plus de justice. Il peut là encore être force de propositions et mener des combats. **Développer les services publics** est une des réponses, essentielle : **conforter le travail social** en lui donnant les moyens d'agir sur le terrain, au plus près des familles et des jeunes en difficulté et pour que les associations ne soient pas l’unique façon de venir en aide aux plus démuni-es, les femmes victimes de violence, les SDF, mais aussi les migrant-es et les jeunes LGBTI, et obtenir la fermeture des CRA. D'autres pays l'ont déjà fait, il faut aussi obtenir un **moratoire sur les loyers et les crédits, et un revenu minimum garanti** pour tous-tes : ces combats doivent se mener avec nos partenaires CGT et Solidaires, ils permettent de poser des jalons pour construire un « monde d'après » plus solidaire.

Il existe un autre cadre unitaire, **le collectif pour l'urgence sociale et écologique**, dans laquelle la FSU est très impliquée. **La pétition « Plus jamais ça »** a déjà récolté plus de 130000 signatures, il faut continuer à la populariser et ancrer l'action du collectif au niveau local. Ce cadre doit nous permettre de porter **des alternatives pour rompre avec les politiques néolibérales**, alternatives sur le plan économique (avec des mesures d'urgence, mais aussi des propositions de plus long terme : repenser la fiscalité, rétablir l'ISF, taxer davantage les transactions financières, débloquer des fonds pour de réelles mesures en faveur de l'environnement….). Il nous faut porter, quel qu'en soit le cadre, des propositions de nationalisations, relocalisation de la production (créer un pôle public du médicament), favoriser les circuits courts, interdire les licenciements, ... Ce qui a été possible pendant cette période de confinement doit aussi alimenter les débats pour **remodeler la société de demain** dans le sens que l'on veut : les alternatives à l'enfermement (des mineurs, des détenus en fin de peine), la réquisition de logements pour les SDF, la prolongation de la trêve hivernale sur les loyers, des solutions d’hébergement décent et de prise en charge pour les migrant-es avant leur régularisation ...

La date du 11 mai marquera la **sortie progressive du confinement**. E. Macron a annoncé la date très en amont (4 semaines) mais a laissé planer le plus grand flou sur la mise en œuvre (tout est dans le mot « progressif »). Après 8 semaines de confinement, dont les plus pauvres sont les premières victimes, le déconfinement est souhaitable. Cependant, il n'est pas certain que les conditions sanitaires soient réunies pour permettre la sécurité du plus grand nombre face à l'épidémie. Personne n'est dupe sur l'intention première du gouvernement : répondre là aux exigences du Medef en vue de la reprise de l'activité économique. La FSU doit donc continuer, comme elle le fait depuis le début, de rappeler que la santé est la première des priorités et que les protections (masques, tests...) doivent être fournies à l'ensemble de la population.

Par ailleurs, le président a choisi de **faire coïncider la sortie du confinement avec l'ouverture des lieux scolaires. Pourquoi ?** C'est un choix que n'ont pas fait des pays voisins (Espagne, Portugal, Italie). Il était tout à fait possible de dissocier les deux.

Or, ce choix de rouvrir les crèches, écoles et établissements scolaires et sociaux n'est pas sans poser problème. Si E. Macron a décidé de fermer dans la plus grande précipitation les écoles à compter du 13 mars au soir, c'est parce que les enfants sont des vecteurs souvent asymptomatiques mais très contagieux du virus. L'affirmation contraire qui circule avec force ces derniers jours n'est étayée par aucune expertise scientifique d'ampleur... Par conséquent, rouvrir les lieux scolaires le 11 mai revient à prendre le risque de relancer l'épidémie et de ruiner les efforts d'un confinement long, qui commence à porter ses fruits. C'est donc **menacer la population d'une nouvelle vague de contamination**, avec la dangerosité que l'on sait, le taux de mortalité des plus âgé-es, etc. C'est évidemment un risque inacceptable, la population (personnels de l'éducation, parents d'élèves) et les élu-es dans les communes ne comprennent pas cette décision. Le ministre de l'EN, par ailleurs, égrène sans concertation des annonces sans aucune logique, ce qui témoigne à la fois d'une impréparation et d'une méconnaissance du terrain.

Pire : **l'avis du conseil scientifique** (que le gouvernement a mis 5 jours à rendre public !) préconise de ne pas rouvrir les crèches et lieux scolaires jusqu'en septembre. La décision d'E. Macron (qu'il a prise seul) de **rouvrir le 11 mai est donc un choix purement politique, par ailleurs irresponsable** quant aux risques encourus.

Outre la question de la mise en danger que représente cette « reprise » (en présentiel, car de reprise, il n'y a point, l'activité des enseignants-es n'ayant jamais cessé), d'autres questions se posent sur **le sens de cette mesure** : si groupes restreints, quels élèves accueillir ? Pour quel travail, si réunir le groupe classe n'est pas possible ? Dans quel but, s'il s'agit de les « accueillir » seulement pour un dispositif confus qui s'apparente à de la garderie ? Comment peut-on croire qu'il sera possible de faire respecter les gestes barrières, les distances de sécurité à des enfants ou des adolescents ? D'autant que, malgré les remarques de toute la communauté éducative, le Premier ministre maintient la taille des groupes scolarisés à "pas plus de 15", chiffre qui est totalement ingérable dans les écoles primaires et les classe de collèges et bien supérieur au maximum de 10 annoncé pour les rassemblements dans l’espace public à partir du 11 mai... Quel est le sens de l'école quand E. Macron déclare que la présence se fait « sur la base du volontariat » ?

Par ailleurs, **les questions restent entières après l'annonce du plan de déconfinement** fait par E. Philippe le 28 avril : garanties sanitaires largement insuffisantes, refus de prendre le problème de l’Ecole dans ses aspects sociaux et sociétaux, annonces en contradiction complète avec les précédentes (sur les dates de retour en classe des différents niveaux), ou qui ne précisent rien concrètement mais renvoient l'organisation à la responsabilité locale, celle des hiérarchies et des collectivités territoriales, mais aussi à celle des parents d’élèves. Il a même parlé d’un possible report de la reprise, la décision finale étant prise le 7 mai. Les injonctions paradoxales, les mensonges récurrents sont érigés en éléments de langage et le Premier Ministre en use abondamment pour **masquer l’impréparation** et son incapacité à tenir un discours de vérité.

La FSU a réagi depuis le début des annonces au sein d'une intersyndicale éducation et avec la FCPE, c'est un cadre qui a permis que la parole syndicale soit audible et qu'elle pèse : ne serait-il pas logique, en prenant appui sur la note du Conseil scientifique publiée le 25 avril, que **la FSU demande désormais publiquement au gouvernement de repousser l'ouverture à septembre ?** Car **si les garanties sanitaires ne sont pas satisfaites** (masques, effectifs d'élèves, désinfection des locaux...), **la reprise en présentiel ne pourra pas se faire,** et elle n'est pas souhaitable. Ce sont également les conditions de la rentrée scolaire 2020 pour le service public d’éducation qui se jouent dans la période. Pour appuyer cette revendication, il est nécessaire de faire pression sur le gouvernement : **la FSU joue gros** car ce sont ses principaux champs d’intervention qui sont concernés. L’appel à l’action collective peut prendre différentes formes, y compris celui de l’exercice du droit de retrait, mais pour montrer aux personnels sa détermination et mettre la pression sur les autorités en vue d’assurer des conditions de travail sécurisées pour tou-tes, la FSU doit déposer un préavis de grève, et formuler une alerte sociale dès maintenant pour la période qui s'ouvre à partir du 11 mai (pour couvrir la progressivité annoncée de la reprise). Pour l'instant, le calendrier et les mesures annoncées ne comportent pas de protocole sanitaire, signe que le gouvernement navigue à vue : s'il n'y a aucun protocole sanitaire pour cadrer de façon nationale et satisfaisante la reprise le 11 mai, la FSU doit militer pour **exiger le report de cette date.** Et démontrer qu'il ne s'agit pas là de la seule protection des élèves et des personnels, mais d'une **question de santé publique qui concerne la société tout entière.**

**CONTRIBUTION ECOLE EMANCIPEE AUX DEBATS DU CDFN de mai 2020**

**Contribution EE - VERS UNE SOCIÉTÉ DE SURVEILLANCE GENERALISEE**

La crise du coronavirus met en lumière une dérive déjà existante mais qui s’accentue, celle d’une société de surveillance généralisée. Géolocalisation des habitant-es d’Ile-de-France facilitée par Orange lors des jours précédant le début du confinement, contrôle des déplacements de la population par les appareils militaires que sont les drones, mise au point et annonce du recours au traçage numérique généralisé… ces nouvelles technologies à visée sécuritaire sont présentées par l’exécutif en place comme des solutions adaptées et responsables à la crise sanitaire sans précédent que nous traversons. Elles relèvent pourtant avant tout de choix politiques orientés, qui vont dans le sens d’un contrôle toujours plus resserré des citoyen-nes et d’une restriction toujours plus grande de leurs droits et de leurs libertés. Ces choix pourraient être remplacés par d’autres, efficaces et offrant davantage de garanties en termes de contrôle démocratique. Au lieu de ça, ils viennent renforcer des mesures dangereuses antérieures, elles-mêmes déjà prolongées et étendues. Car depuis les attentats de 2015, les gouvernements successifs n’hésitent pas à utiliser la « stratégie du choc » et la législation antiterroriste pour, par exemple, justifier que les militants-es de gauche, écolos, pour les droits des migrant-es… soient mis sous surveillance notamment par des écoutes. Au nom de la lutte contre le terrorisme, on a fermé les frontières mais en réalité les policiers recherchent surtout ce qui ressemble de près ou de loin à un noir. Les contrôles des trains venant de Vintimille rappellent des heures sombres de notre histoire. De même, la mise sous contrôle de vallées comme la Roya avec le traitement particulier réservé pendant des mois à Cédric Herrou (impossibilité de rentrer sur sa propriété sans subir un contrôle policier) parce qu’il vient en aide aux migrant-es qui passent la frontière sont une honte.

D’après les chiffres du ministère de l’intérieur, il y avait 20 000 personnes fichées S en 2018 dont 12 000 pour radicalisation islamiste. On reviendra sur cet aspect. Mais alors qui sont les 8 000 autres ? Probablement en grande partie les militant-es cité-es plus haut. Et il est difficile de dire à quand remonte cette surveillance. Il est utile de se rappeler qu’en 2015, au nom de l’État d’urgence quelques jours après les attentats de Paris et Saint-Denis et juste avant la COP 21, des militant-es écologistes ont été assigné-es à résidence.

De nombreuses villes ont par ailleurs recours à la vidéosurveillance, véritable dérive dont l’exemple le plus fragrant est celui d’Estrosi à Nice. Lors de l’attentat du 14 juillet 2016 sur le Promenade des Anglais, il y avait déjà 1 300 caméras dans sa ville et pourtant elles n’ont servi à rien. Mais qu’à cela ne tienne, recourant à cette même stratégie du choc, il en a profité pour doubler leur nombre depuis. Elles ont principalement servi à verbaliser les automobilistes qui n’avaient pas payé leur stationnement. Mais il ne s’est pas arrêté là. Profitant du fait d’avoir été président de la région PACA pendant un an il a trouvé comme dépense urgente pour les lycées des académies de Nice et Aix-Marseille d’y installer des caméras de vidéosurveillance. Et pratiquement toutes les régions LR ont fait de même. Estrosi a continué en tentant d’installer des caméras à reconnaissance faciale dans les transports en commun de la ville mais la CNIL l’en a empêché. Avec toutefois une expérimentation autorisée pendant le Carnaval dans les zones qui lui étaient dédiées. À noter qu’Estrosi, ami de Netanyahou, se vante d’utiliser une technologie israélienne, avec toujours la même justification  : le terrorisme. Une expérience de reconnaissance faciale à l’entrée d’un lycée niçois a été empêchée par l’action des syndicats et de la LDH mais l’intention est bien là. Enfin, Estrosi sévit sur les écoles en empêchant les parents d’y rentrer (ce qui paradoxalement crée des attroupements qui n’existaient pas avant) et en ayant essayé d’y faire les policiers municipaux (ce que 90 % des conseils d’école ont refusé).

À l’échelle nationale, la répression des mouvements sociaux qui s’est accentuée depuis au moins la Loi travail et amplifiée avec celle des Gilets Jaunes a aussi donné lieu à des dérives liées à une société de surveillance. Militant-es mis-es sous surveillance (ce qui est le cas de notre camarade Olivier Sillam) mais aussi arrêté-es et mis-es en garde à vue pour de simples tags à la craie, comme les militant-es d’Extinction Rébellion et de Greenpeace. La police fiche tou-tes les militant-es qui tombent entre ses pattes, ce qui explique en partie la forte répression des manifestations.

Ça c’était déjà dans le monde d’avant. Mais le confinement a dévoilé des intentions gouvernementales encore plus inquiétantes pour les libertés. Déjà l’attestation de sortie obligatoire, avec déploiement des forces de l’ordre sur tout le territoire, a donné lieu à des abus et à des restrictions de libertés que l’on n’aurait pas imaginées. Le gouvernement français est incapable de fournir des masques à la population mais sa police distribue les amendes à tour de bras (plus d’un demi-million à la mi-avril). Et Macron n’a pas dit, pour l’instant, quand cette attestation ne sera plus obligatoire.

Dans une quinzaine de grandes villes comme Paris et Nice des drones surveillent la population et leur crachent des injonctions ; et le gouvernement en a commandé 650. Les gouvernements successifs, dont l’actuel, ont laminé notre système de santé mais ce dernier est capable en urgence de passer commande d’appareils de surveillance. Cette commande de drones est donc faite pour le « monde d’après ».

Des personnes ont été intimidé-es par la police, voire ont été mises en garde à vue, pour avoir mis sur leur balcon des banderoles anti-Macron.

Plus inquiétant encore, le fait que le gouvernement se pose la question du traçage numérique, déjà à l’oeuvre dans un pays aussi démocratique que la Chine ou nostalgique de sa dictature militaire comme la Corée du Sud. En quoi consisterait donc l’application « Stop-Covid » ? Selon le secrétaire d’Etat au Numérique, Cédric O, elle s’appuiera sur la technologie du "back-tracking", consistant à essayer d'identifier tous les contacts récents d'une personne infectée par le biais de son téléphone. "L’idée serait de prévenir les personnes qui ont été en contact avec un malade testé positif afin de pouvoir se faire tester soi-même, et si besoin d’être pris en charge très tôt, ou bien de se confiner" (*déclaration au Monde le 8 avril dernier)*. Malgré les « précautions » annoncées par le gouvernement, comme celle du volontariat, on pourrait assister à la stigmatisation des personnes infectées et à la surveillance de tout le monde par tout le monde - en plus de la police – comme aux heures les plus sombres de notre histoire mais avec des moyens décuplés. Par ailleurs, mettre le doigt dans un tel engrenage signifie qu’on peut pérenniser le système après la crise sanitaire sur d’autres sujets. Pourquoi pas comme en Chine, pour avoir un système permettant de reconnaître les « bon-nes » citoyen-nes ? Vu toutes les libertés que l’on vient de nous rogner en si peu de temps, ce n’est plus de la science-fiction !

Donc pour résumer : écoutes téléphoniques, vidéosurveillance, drones de surveillance, traçage numérique… Et si Orwell avait vu juste ?

Par ailleurs, toute une partie de cet arsenal répressif a déjà été testée (excepté le traçage numérique ) dans les quartiers populaires et ce bien avant 2016 et la Loi Travail. La « pacification » de ces quartiers populaires remonte à quelques décennies et s’est accentuée depuis leur révolte en 2005. Elle se fait par ailleurs, sur une base raciste qui n’est bien sûr pas officielle mais qui explique pourquoi il y a 12 000 fiché-es S pour radicalisation islamiste, c’est à dire plus que tout autre groupe. Sans nier l’existence d’une forme de radicalisation, cela permet de justifier une mise sous contrôle des quartiers populaires et des populations racisé-es.

Ces quartiers paient par ailleurs un lourd tribut depuis le début du confinement (3 fois plus d’amendes dans le 93 que dans le reste du pays). La révolte de plusieurs quartiers après l’incident de Villeneuve-la-Garenne est donc plus que légitime, eux qui subissent un contrôle social émaillé de violences policières depuis bien longtemps.

Pour conclure, citons Grégoire Chamayou reprenant les propos de la philosophe Simone Weil dans son livre Théorie du Drone : « la méthode la plus défectueuse possible, avertissait-elle dans les années 1930, serait d’aborder la guerre « par les fins poursuivies et non par le caractère des moyens employés. » Les moyens sont contraignants (…). Ils ne servent pas seulement à agir, ils déterminent aussi la forme de l’action (…). Plutôt que de se demander si la fin justifie les moyens, se demander ce que le choix de ces moyens, par lui-même, tend à imposer. »

Ainsi, quand le président Macron dit que nous sommes en guerre contre le virus, nous ferions bien de ne pas y voir une simple métaphore. Dans sa perspective, l’éradication du Covid-19 justifie toutes les expérimentations les plus hasardeuses et les plus aventuristes, d’autant plus quand elles impliquent de développer un marché innovant en partenariat avec des grands groupes privés (Cap Gémini et Dassault pour le traçage par exemple) et de renforcer potentiellement le pouvoir de surveillance de l’État sur la masse de la population.

**Contribution - Hélène Bertrand (Émancipation)**

**Non, l'école n'est pas la "garderie" du Medef**

Après avoir refusé de satisfaire les revendications des personnels soignants mobilisés depuis un an, après avoir poursuivi les suppressions de postes et de services dans les hôpitaux publics, et face à l'épidémie de coronavirus qui se développait en Europe, Macron a d'abord mis la tête dans le sable (s'affichant même au théâtre le 7 mars pour inciter les Français à sortir).

Puis, le 12 mars, il a été contraint d'annoncer le confinement accompagné de mesures contre les libertés individuelles et collectives. Et alors qu'avec le plus grand mépris, il répondait au hospitaliers *"Il n'y a pas d'argent magique",* aujourd’hui, l'argent magique coule à flot dans les poches du patronat.

Le 14 avril, en réponse aux injonctions du Medef, Macron annonce le déconfinement progressif à partir du 11 mai.

Or l'épidémie n'est pas maitrisée. Macron et son gouvernement naviguent à vue. Ils refusent de prendre les mesures nécessaires pour que soient produits le matériel et les médicaments nécessaires aux soignants pour faire face à l'épidémie (réquisitions d'entreprises, voire nationalisations et réorientation de la production en fonction des besoins sanitaires).

Pire encore, Macron et son gouvernement entendent faire payer la crise aux travailleurs. Ils organisent la ruine de la sécurité sociale (41 milliards de déficit aujourd’hui et les exonérations de cotisations sociales vont s'amplifier) ; la loi dite d'urgence sanitaire permet au gouvernement de redoubler les attaques contre les salariés du privé (suppression de jours de congés, allongement du temps de travail) et contre les fonctionnaires. Et aux suppressions de jours de congés vont s'ajouter de nouvelles mesures. Car le Premier ministre annonce la prolongation de la loi d'urgence sanitaire jusqu'au 24 juillet ce qui laisse toute latitude au gouvernement pour décider d'autres attaques contre les salariés du privé, les fonctionnaires, les personnels enseignants.

Dans ce contexte où la population paye durement le manque de prévoyance, la casse des hôpitaux, de la recherche et des services publics, la réouverture des écoles est donc un choix économique, une réponse aux injonctions du Medef (assurer la garde d'enfants).

Avec l'annonce de la réouverture des écoles le 11 mars, ce n'est pas la santé des enfants et de leurs familles, ni celle de la population qui prévaut, d'autant que l’étude épidémiologique de l’Institut Pasteur en milieu scolaire dans l’Oise a montré que les écoles sont un terrain de circulation privilégié du virus (en Haute-Garonne, département peu touché par le virus, 12% des enseignants volontaires pour garder les enfants des soignants ont et infectés par le Covid 19).

Avec la reprise décentralisée de l'école, toutes les responsabilités sont renvoyées au local (voire à la responsabilité pénale des directeurs, des personnels enseignants...). Avec de nouvelles atteintes au métier, au statut : les enseignants devraient assurer la prise en charge, à l'école, d'un groupe (leurs élèves ou les élèves d'une autre classe) tout en assurant le suivi à distance de leurs élèves (les IEN ont déjà des consignes en ce sens aux PE). Et il en serait inévitablement de même dans le second degré.

Loin de remédier au décrochage, on organise ainsi une nouvelle explosion des inégalités scolaires. Et qui peut accepter que l'on fasse ainsi courir le risque d'une contamination massive des personnels, des élèves et de leur famille ?

Et comme Macron qui, à chaque intervention, ne cesse d'en appeler à l'unité nationale, E Philippe fait appel au dialogue social, à la "co-construction" de la mise en œuvre du déconfinement qu'ils ont décidé. Place à "l'adaptation au terrain" du plan de déconfinement annonce-t-il : concertations avec les élus, puis avec les "partenaires sociaux" jeudi. Il y aurait donc co-organisation à l'échelle nationale, et maintenant à l'échelle locale avec la reprise décentralisée annoncée par Philippe.

Face à la colère des personnels, le gouvernement entend diviser les résistances. Dans cette situation, la FSU doit donc se prononcer à l'échelle nationale contre la réouverture des écoles et établissements à partir du 11 mai et refuser toute participation à la «co-construction » du plan de déconfinement du gouvernement.

Au-delà, c'est aux personnels et à leurs organisations syndicales, appuyés sur les recommandations des personnels soignants et des avis scientifiques (en lien avec leurs organisations, syndicats, collectifs) de déterminer les conditions nécessaires pour une réouverture. Et la reprise de l'enseignement exige des moyens à la hausse partout et l’abrogation des contre-réformes en cours.

C'est aujourd’hui que se construit le "monde d'après", en combattant frontalement la politique de Macron et son gouvernement.

**Hélène Bertrand (Émancipation), 29 avril 2019**

**Contribution - Olivier Vinay (Emancipation)**

**La gravité de cette crise impose la clarté**

La crise sanitaire et sociale initiée par le Covid -19, qui s’annonce durable, crée de nouvelles responsabilités pour la FSU.

-Celle de défendre les personnels - et aussi les élèves et les usagers des services publics- vis à vis des conséquences sur leur santé, les conditions de travail et d’emploi, les libertés… de cette maladie nouvelle dont la connaissance évolue très vite, à la faveur notamment des études scientifiques et des éléments fournis par les pays qui ont choisi d’autre stratégies de lutte contre la pandémie.

**Cette défense passe par la priorité absolue à la sécurité sanitaire et à son corollaire de protection sociale, vis à vis de considérations économiques ou politiques**. Ce qui devrait être encore plus facile dans un pays qui se targue d’être, au niveau mondial, la sixième puissance économique, première en termes de dividendes versés, et d’entretenir grassement la cinquième puissance militaire, avec pour fleuron un de plus grand cluster du Covid-19 le porte avion Charles de Gaulle. De ce point de vue l’annonce par Macron du déconfinement le 11 mai, au mépris des préconisations du conseil scientifique et de la plupart des instances médicales et de recherche, est une erreur d’autant plus grave, qu’elle à eu pour effet immédiat un relâchement du confinement, dont les conséquences sur l’incidence de la maladie ne devaient pas tarder à se faire sentir. Et ce avant même que le dé-confinement le 11 mai, n’ait des résultats en terme d’augmentation du R0 de la maladie comparables à ceux de l’Allemagne, dont le système de santé, pourtant largement plus doté que le nôtre, serait saturé entre juin et octobre, en fonction des projections.

 Le seul avis dont Macron a tenu compte est l’exigence du MEDEF de relancer la production, qu’il a immédiatement satisfaite, choisissant la date du 11 pour maintenir un 8 mai et surtout un 1ER mai confinés ; au cas où il viendrait aux travailleurs l’idée de contester dans la rue cette politique. Les transports bondés pour les profits, mais pas pour les mouvements sociaux.

Cet impératif économique demeure la seule justification de la réouverture des écoles, dans la mesure où les larmes de crocodile sur les jeunes les plus en difficulté s’effondre avec une école rendue facultative. Et aussi d’ailleurs avec le maintien de la fermeture des parcs dans les départements « rouges », dont les critères de classification sont on ne peut plus clairement discriminants ; Particulièrement les possibilités en équipements hospitaliers et la disponibilité des tests, du ressort direct du pouvoir central, qui abandonne ainsi toute responsabilité et toute référence nationale. A l’exception, d’après Blanquer, de ces sujets sociaux que sont les cantines, les cours de récré et les internats. Même si pour ces derniers certains ouvriront, d’autre pas…

Le cumul d’improvisations et d’incohérences du pouvoir et des autorités de santé, sans même parler des incessants mensonges qui sont venus à bout de la confiance, pas seulement dans l’école du même nom, doivent conforter la FSU dans une position très claire. Elle doit non seulement **exiger qu’aux niveaux national et local, toute les conditions soient réunies : effectifs inférieurs à 10, masques vraiment protecteurs (chirurgicaux ou FFP2 et non « grand public, petite efficacité », les personnels, enseignants, d’éducations, médicaux sociaux, de service étant parmi les plus exposés à la contagion après les personnels de santé), tests de tous les personnels, au moins (en effet il se confirme que les jeunes de 8 à 15 ans peuvent être victimes d’atteintes graves digestives, cutanées et surtout circulatoires du Covid-19)**. Mais elle doit aussi, et il ne reste que quelques jours pour le décider et le faire savoir, **constater que ces conditions ne seront pas satisfaites et exiger le report du retour en présentiel, en septembre, avec des conditions d’accueil bien améliorées**, comme le demandent déjà plusieurs syndicats et les parents d’élèves.

Et si le pouvoir passe en force la fédération doit **appeler au refus collectif de ce retour en présentiel ( hormis pour les volontaires, comme déjà mis en place pour les enfants des personnels de santé) sous toutes ses formes et pour toutes les catégories et pour tous les secteurs concernés par le rapport à la jeunesse. Les modalités de ce refus collectif, c’est le droit de retrait et/ou le refus de mettre en oeuvre des ordres manifestement illégaux et nuisant gravement à l’ordre public. Mais c’est aussi les déclarations d’alerte sociale et les préavis de grève, comme l’ont déjà fait des SD et syndicats nationaux, voir si cela est nécessaire des appels à la grève**.

**-Celle de contribuer à ce que la gestion de cette crise, qui risque d’être longue, puisse être contrôlée par les citoyens, les collectifs de travail, les syndicats, au-delà de l’exécutif, de ses cautions scientifiques, des Assemblées et des élu.es locaux -les** . Plutôt qu’un dialogue social qui demeure la voix de son maître, la FSU doit à tous les niveau soutenir et participer à toutes les initiatives unitaire qui contestent cette gestion et proposent des actions alternatives en présentiel (adapté à l’épidémie, bien sûr, comme les rassemblement devant les hôpitaux, à Lyon, Lille…) , comme en distancié.

**-Celle de veiller à ce que l’organisation de la société et du monde après une éventuelle sortie de la crise sanitaire échappe enfin à ceux qui en sont pour une bonne part la cause : le système capitaliste qui organise profits et protection des nantis et parmi ses zélateurs, l’ultralibéralisme Macronien. Il convient notamment de dénoncer d’emblée clairement toutes les tentatives d’union nationale ou toute prise en charge collective du renflouement des entreprises ou des banques sur le dos de citoyens-nes et des travailleurs à commencer par les plus précaires. Le capitalisme est responsable à la fois de l’ampleur de la crise sanitaire et économique et doit être contraint d’œuvrer à sortir des deux et il est hors de question qu’il utilise l’une pour se sortir de l’autre, au détriment des communs.**

**Interventions de l’Émancipation au CDFN de la FSU du 5 mai 2020**

**Eléments sur la situation sanitaire, sociale et politique**

L

a nouvelle cacophonie gouvernementale sur le déconfinement et la réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai montre que le gouvernement conserve le cap en matière de priorisation de l'économie mais tire des bords en ce qui concerne la question sanitaire. Après les annonces de Blanquer contredites par Macron au sujet de la fermeture des établissements, c'est Macron qui surprend Blanquer et le somme de rouvrir les établissements sans plan de mise en oeuvre.

La Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours parle du 11 mai comme une “date cible” et de discussions avec tou·tes les interlocuteur·trices concerné·es là où les écoles seront rouvertes. Elle traduit ainsi la volonté pour les autorités de partager les responsabilités de cette reprise correspondant à un calendrier compatible avec les exigences du MEDEF mais ne s'appuie sur aucun scénario scientifique de déconfinement visant à minimiser le nombre de mort.es.

**Une décision de la seule responsabilité gouvernementale**

Dans ce contexte, la FSU doit clairement se démarquer et prioriser la question sanitaire. La responsabilité syndicale dépasse la responsabilité vis-à-vis des usager·es et des personnels enseignants, de vie scolaire, administratifs et techniques, elle se porte à l'échelle de la société entière si on considère que d'après une étude de l'INSERM et une de l'institut Pasteur, l'école est un lieu important de contamination et que le maintien de la fermeture des écoles jusqu'à ce qu'une stratégie de dépistage systématique, repérage et isolement puisse être mise en oeuvre, réduirait de 40 % le pic de l'épidémie. La baisse du nombre de cas nécessaire pour mettre en oeuvre cette stratégie pourrait être atteinte fin mai/début juin selon cette étude et sous réserve d'avoir suffisamment de tests pour faire des dépistages réguliers et suffisamment de moyens pour repérer et isoler les personnes infectées et leurs contacts. Si des réserves peuvent être émises

*L’Émancipation syndicale et pédagogique - 4/05/2020*

sur la validité des modèles permettant d'aboutir à ces prévisions, il n'y en a aucune à émettre sur l'impossibilité d'atteindre de telles conditions le 11 mai et sur le choix du gouvernement de privilégier la “cobayisation” sur le principe de précaution. Cette impossibilité est d'autant plus évidente que le matériel de désinfection de certains établissements a été donné à des hôpitaux ou que la quantité de matériel de protection alloué au secteur éducatif pourrait en agraver le manque dans le secteur de la santé.

**Quelles conditions pour une reprise ?**

C'est aux personnels et à leurs syndicats, à partir de leur expertise de terrain, de définir les conditions de reprise. Au vu des arguments exposés ci-dessus et du calendrier, il faut considérer le bénéfice-risque d'une ouverture avant la rentrée de septembre, et prendre la mesure de la nécessité de penser à une réorganisation de la scolarisation. Une réouverture dans des conditions sanitaires acceptables est en effet incompatible avec les politiques éducatives successives qui ont abouti à des classes surchargées et à l'éclatement du groupe classe. De plus, quel serait le bénéfice pédagogique d'une reprise pour quelques semaines au regard de la dégradation sanitaire ?

Si le gouvernement persiste à vouloir rouvrir les établissements avant que les conditions sanitaires soient réunies, le recours au droit de retrait doit être collectivement porté et un préavis de grève déposé. Ces autres formes de mesures de protection doivent primer sur la menace de responsabilisation des autorités comme le recours au Registre Santé et Sécurité au Travail. La démarche de reconnaissance de l'infection au coronavirus comme maladie professionnelle doit également être portée par la fédération. Les personnels ayant contracté la maladie doivent pouvoir être indemnisé·es alors qu'en l'état actuel de la connaissance du virus, des séquelles neurologiques, entre autres, sont redoutées.

**L'alibi des élèves en difficulté**

Parmi les arguments pour une réouverture rapide des établissements, le gouvernement a évoqué la nécessité de rompre l'isolement des élèves en difficulté et/ou “socialement défavorisé·es”. Ce n'est pas quelques semaines de cours supplémentaires et encore moins la possibilité de contracter la maladie qui sortiront les élèves et leurs familles des difficultés. C'est même le contraire si on considère que les inégalités scolaires recoupent bien souvent les inégalités d'accès aux soins. La scolarisation de ces seul·es ferait davantage d'elles et eux des cobayes que des personnes dont les difficultés seraient enfin considérées. L'obligation scolaire doit être la même pour toutes et tous ! Une nouvelle intervention du gouvernement jeudi 23 avril affirme que le retour en classe se ferait sur la base du volontariat, qui sera plus liée à la pression de l'employeur des parents qu'à une réelle volonté d'emmener les enfants à l'école. Ce “volontariat” disloque l'idée même d'une école publique obligatoire. On peut aisément penser que les parents qui peuvent déjà télétravailler garderont leurs enfants pour éviter le risque de contamination, quand ceux et celles qui doivent se rendre au travail seront obligé·es d'envoyer les leurs à l'école, faisant se cumuler pour ces familles toutes les difficultés. La résolution de ces problématiques ne passera pas par l'exposition des élèves et l'héroïsation ou la culpabilisation des personnels mais par la reconstruction des Services publics et notamment du secteur Social liquidé par les politiques successives de ces dernières années. L'évocation du confinement comme facteur supplémentaire de violences conjugales ou intra-familiales relève de la même instrumentalisation alors même que les moyens nécessaires à la prise en charge de ces problèmes n'ont pas été débloqués.

**Reprendre le chemin des luttes**

Pour obtenir cette reconstruction des Services publics à laquelle il faudra ajouter une réflexion en termes de gouvernance tant leurs destructions ont été permises notamment par une intégration progressive et décisive de l'État dans la gestion de la Sécurité sociale, la FSU doit le plus rapidement possible réfléchir aux conditions de redémarrage du mouvement social. Elle doit notamment entamer une campagne contre les mesures qui, sous couvert de répondre à la crise sanitaire, préparent les conditions d'un contrôle généralisé du mouvement social. La FSU doit prendre clairement position contre le tracking par téléphone portable qui ne peut pas respecter en dernière analyse le principe d'anonymat et ne peut garantir la non utilisation, ultérieurement, des données collectées.

Si on considère que les conditions d'une crise économique plus profonde encore que la crise de 2008 étaient déjà réunies depuis plusieurs mois et que l'on peut attribuer l'émergence et la propagation du virus au mode de production alimentaire et aux modes de circulations des biens et des personnes, on peut dire que les responsables de la crise sanitaire et économique tentent de nous faire payer la crise en sacrifiant des vies.

Nous ne devons pas payer la crise sanitaire et économique et encore moins de nos vies ! Cette crise est l'occasion pour la FSU de renouer avec une perspective anticapitaliste.

**Casse des services publics, privatisation et laïcité**

Le gouvernement Macron a suspendu les réformes des retraites et de l'assurance chômage mais il profite néanmoins de la crise pour continuer à casser le Service public d'Education. Au niveau mondial, les acteurs privés profitent de la crise et d'institutions gagnées à la cause telle l'UNESCO qui organise une *“Coalition mondiale pour l'Éducation Covid 19”* en appelant à utiliser massivement l'enseignement à distance. Dans cette coalition nous trouvons Microsoft, Google et Facebook... Dans l'esprit CAP 2022, le gouvernement Macron devrait sans surprise ouvrir les portes à ce genre d'acteurs combinés aux startups développant des services dédiés à l’éducation. La FSU devrait exiger du gouvernement une recherche de solution publique soumise à un contrôle “démocratique” pour palier aux carences des ENT dans le cas où la situation rendrait incontournable l'enseignement à distance.

Le gouvernement a déjà profité de la crise pour imposer aux candidats au BTS une certification de leur niveau d'anglais par un organisme privé. Il a par dessus le marché cédé aux pressions de l'enseignement hors contrat pour que les élèves de ces établissements puissent obtenir le bac en contrôle continu sans garantie que ces contrôles aient porté sur un enseignement commun avec les établissements publics ou privés sous contrat.

Pour préparer leurs jours d'après, les conquistadors des services publics s'entourent de missionnaires. Le Président qui veut *“réparer le lien abîmé avec l’Église”* s'est entretenu avec les “représentants des cultes” les 23 mars et 21 avril. Il y a avancé l'idée d'un *“Conseil national de la résilience”* intégrant des représentants religieux. Les jours heureux de Macron profilent un retour de la charité et de l'ordre moral religieux alors que la situation nécessite l'égalité des droits et le développement de services publics...

**Femmes en première ligne** Les femmes sont en première ligne dans cette crise, de par l'emploi qu'elles occupent dans les métiers de la santé, des soins, d'accompagnement, des services, ou encore de contact avec le public. Elles sont celles qui, de manière générale, prennent soin des autres et cette crise sanitaire met en avant tous ces métiers, qui par ailleurs sont souvent dévalorisés. La crise renforce les inégalités de classe et de genre et il est nécessaire, de notre côté, de renforcer et d'accélerer les revendications sur les conditions de travail, la revalorisation salariale et sur les emplois fortement féminisés.Avec la crise, les femmes – infirmières, ATSEM, caissières, aides-soignantes, agentes d'entretien, travailleuses sociales... – ont été les premières à devoir se confronter au virus sans les protections nécessaires, avec des cadences de travail décuplées (moins de temps de pause, fatigue nerveuse, peur de ramener le virus dans les foyers, impossibilité de “penser à autre chose” une fois le travail fini...), et le tout dans le contexte de politiques qui, depuis des années maintenant, n'ont eu de cesse de casser les services publics, rogner sur les budgets, supprimer des postes dans ces mêmes professions. Ces conditions de travail exigent des moyens de protection forts. Or, l’exercice du droit de retrait, ou le droit de grève, dans ces secteurs très féminisés, sont particulièrement difficiles : il s’agit de secteurs où les femmes prennent soin des autres, et souvent, l’idée même de se mettre en grève génère une forme de culpabilité, voire un tabou. C'est pourquoi il incombe aux organisations syndicales de faire sauter le verrou de cette culpabilité, que les femmes et travailleuses connaissent trop souvent, en informant les travailleuses de leurs droits, en les accompagnant dans leurs luttes et démarches, en produisant des outils d’information, et surtout en exigeant du gouvernement les mesures de sécurité et de protections nécessaires.

|  |
| --- |
| **Défense des libertés démocratiques et des droits des salariés** |

Il est également nécessaire de continuer à construire la grève féministe, revendication qui prend de plus en plus d'ampleur en France mais ausi partout dans le monde. Les derniers mois ont vu une croissance du mouvement féministe aussi bien pour dénoncer les violences faites aux femmes (journée du 25 novembre) que sur la lutte contre la réforme des retraites, ou encore le 8 mars. La FSU doit renforcer sa participation au mouvement en étant pleinement impliquée, et porter et contribuer à construire la grève féministe en lien avec les femmes et minorités de genre qui luttent.

La loi la loi du 23 mars 2020 dite “*d’urgence pour faire face à l’épidémie de Covid-19”*, adoptée par la majorité parlementaire aux ordres de Macron met lourdement en cause les libertés démocratiques et les droits des salarié·es.

Normalement, l’urgence sanitaire exigerait des réquisitions ou nationalisations des productions de masques, de tests, de machines respiratoires, de médicaments, l’ouverture massive de lits, le recrutement de personnels soignants formés, en leur donnant les moyens de travailler en toute sécurité et en leur accordant une augmentation massive de salaire, la réquisition des moyens et personnels des cliniques privées…

**Une gestion sécuritaire et autoritaire**

À l’inverse, les malades sont assignés à résidence ; ils ne peuvent accéder aux soins hospitaliers que s’ils/elles sont en détresse respiratoire… Tout cela dans une situation où l’hôpital public est “à bout de souffle”, victime des politiques de réduction de moyens du gouvernement Macron et de ses prédécesseurs.

Les libertés de circuler, de manifester, de se réunir, sont considérablement restreintes. Et de nouvelles mesures sont déjà en place, d'autres en préparations comme les drones surveillant les quartiers, les projets à l'étude de reconnaissance faciale. Depuis le 27 mars les universités sont autorisées à recourir aux services de prestataires privés pour organiser la télésurveillance des étudiant·es pendant les examens à distance, sans réelle garantie quant à la collecte, la conservation, la sécurité et l'usage futur des données personnelles recueillies. Contrairement aux propos rassurants du gouvernement le système à l'étude de traçage via les téléphones portables ne peut garantir aucune sécurité concernant l'anonymat des données, la possibilité de retrouver qui est contaminé, la transformation de l'application en outil oeuvrant au fichage généralisé.

Cela implique également de se positionner contre le déploiement des systèmes de surveillance qui donneront davantage de pouvoir aux autorités pour contrôler le mouvement social.

**Répression et violences policières**

Les restrictions des libertés de circulation touchent de plein fouet les populations les plus fragiles, SDF, migrant·es, les habitant·es et travailleur·ses des quartiers populaires et sont appliquées avec zèle par les policiers, BAC etc...

Des SDF ont été sanctionné·es pour non respect du confinement.

À Montreuil deux camps de Rroms ont été démantelés, 800 personnes ont été dispersées sans qu'elles n'aient bénéficié d'aucune mesure sanitaire, de protection ou bilan de santé. Si la validité des récépissés et titres de séjour provisoires a été prolongée de trois mois, le gouvernement se refuse toujours à fermer les centres de rétention. Même si beaucoup se sont vidés grâce aux décisions des juges des libertés, l'État continue à y entasser des personnes, sans hygiène et sans protection sanitaire, les poussant parfois à la révolte, durement réprimée, comme au CRA du Mesnil-Amelot le 11 avril.

Dans les prisons aussi la tension monte avec la suppression totale des parloirs, alors que des mesures de protection comme des parois de plexiglass pouvaient suffire.

À Toulouse, Marseille, Paris, Caen,... des personnes ont été inquiétées pour avoir accroché à leur balcon des banderoles dénonçant la politique du gouvernement.

Le confinement augmente encore davantage le silence médiatique sur les conditions de vie des classes populaires.

Et de nouvelles et violentes attaques contre le ***Code du travail*** et le statut des fonctionnaires sont engagées (suppression de jours de congés, de RTT, augmentation du temps de travail). Ces mesures sont intolérables, il faut en exiger l'abrogation et imposer que la maladie du Covid soit pour tout personnel

reconnue comme imputable au service (maladie professionnelle).

Cela implique plus que jamais, d'exiger d'abrogation de la loi d'urgence sanitaire, l'abrogation des ordonnances qui s'en suivent afin d'assurer la défense des libertés démocratiques et des droits des salarié·es.

Les

violences

policières

pour

non

respect

du

confinement

visent

particulièrement

les

jeunes

des

quartiers populaires et les contestation

des amendes se multiplient.

**De nouvelles attaques**

**contre les conquis**

**sociaux**

La

répression

est

insupportable

d'autant que ce sont ces habitant·es

qui

sont

souvent

au

front

ou

au

chômage et ont vu leurs conditions

de

vie

se

dégrader

de

manière

importante avec les baisses de revenus.

**c**

**t**

**u**

**a**

**l**

**i**

**t**

**é**

**A**

 **Précarité**

Les personnels aux statuts précaires sont davantage soumis·es aux pressions hiérarchiques ou au chantage à la rémunération et en font une catégorie de personnels particulièrement exposée à la contamination. Dans les établissements scolaires, les AED et les AESH sont dans cette situation. Il faut leur permettre de se préserver en limitant la pression hiérarchique et financière. Pour cela, des dispositifs syndicaux doivent être mis en place pour :

\*Les accompagner en cas de pression hiérarchique et garantir le renouvellement de leurs contrats à la rentrée prochaine.

\*Les accompagner dans l'exercice éventuel du droit de retrait mais aussi préparer dès maintenant les solidarités financières qui pourraient leur permettre de faire grève pour se protéger en cas de difficulté à faire reconnaître le droit de retrait (caisse de grève syndicale, caisse de grève d'établissement).

Dans le secteur de l'animation, les conditions sont différentes mais les mêmes garanties quant aux possibilités de se protéger en cas de conditions de travail non satisfaisantes doivent être proposées.

D'une manière générale, la FSU doit se saisir des situations des personnels pour exiger un plan d'urgence de titularisation sans condition leur garantissant les mêmes droits que l'ensemble des personnels.

Dans une autre mesure, les professeurs stagiaires subissent elles et eux aussi une pression plus forte de la hiérarchie et sont plus exposées aux injonctions contradictoires venant “des plus hautes sphères”. Pour leur permettre de ne pas s'exposer et poursuivre sereinement leur apprentissage dans ces conditions exceptionnelles, la FSU doit se positionner et prendre part à la mobilisation pour leur titularisation automatique.

**Émancipation tendance intersyndicale - 28 avril 2020**

1. Cette revendication est développée dans la lettre FDE du SNESUP datée de mars dernier : <https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/lettrefde_mars2020_0.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.change.org/p/jean-michel-blanquer-titularisation-de-tou-tes-les-profs-stagiaires?signed=true> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.snes.edu/Procedures-de-titularisation-des-stagiaires-pas-de-report-de-titularisation.html>

4 [http://neo.snuipp.fr/concours-titularisation-les,1158](http://neo.snuipp.fr/concours-titularisation-les%2C1158)

5 Cette lettre est disponible sur le site du SNESUP : <https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/courrier_fsu_acad_poitiers_fonctionnaires_stagiaires_covid19.pdf> [↑](#footnote-ref-3)
4. Toute la presse le reconnaît désormais, de *Libération* ([Jean-Michel Blanquer contredit pour la 18e fois depuis le début du confinement](https://www.liberation.fr/direct/element/jean-michel-blanquer-contredit-pour-la-18e-fois-depuis-le-debut-du-confinement_112707/) , le 24/04/2020 ; <https://www.liberation.fr/politiques/2020/04/27/11-mai-jean-michel-blanquer-voit-uniquement-les-exemples-qui-l-arrangent_1786545> , le 27/04/20) à… *Gala* (<https://www.gala.fr/l_actu/news_de_stars/jean-michel-blanquer-encore-desavoue-cette-fois-cest-edouard-philippe-qui-le-contredit_447428> , le 28/04/20) ! [↑](#footnote-ref-4)